

Tableau 1  
Programmes de M.B.A. au Canada

Université	Nombre de crédits ou cours	Types de programme
UNB	54 crédits	M.B.A., M.B.A. Ingénierie-Management
Dalhousie	9-12 cours	M.B.A., M.B.A. Exécutif, M.B.A. services financiers
Saint Mary's	60 (crédits-heures)	M.B.A., M.B.A.-C.M.A., M.B.A. intensif
Sherbrooke	51 crédits	M.B.A. régime coopératif, M.B.A. pour cadres
Laval	45 crédits	M.B.A., M.B.A. avec concentration (15)
HEC	45 crédits	M.B.A. intensif, M.B.A. en action
McGill	51 crédits	M.B.A. avec concentration (Finance, Marketing, « Global Leadership », Technologie and gestion de l'innovation)
Guelph	45 crédits	M.B.A. avec spécialisation (« Food Agribusiness », Hospitalité et tourisme)
Ottawa	54 crédits	M.B.A. intensif
Queen's	9 modules	M.B.A., M.B.A. exécutif
Alberta	57 crédits	M.B.A., M.B.A.-Ingénierie et deux autres
Athabasca	45 crédits	M.B.A. en ligne
UBC	45 crédits	M.B.A., M.B.A.-C.M.A., autres

**Formulaires pour fins du Répertoire :**

Formulaire CPR-2 Proposition de modification de programme

Formulaire CPR-4 Sommaire de nouveau cours : ADCO6000, ADCO6010, ADFI6400, ADFI6500, ADMI6101, ADMI6116, ADMI6999, ADMK6314, ADRH6224 et ADSI6603

Formulaire CPR-5 Modification de cours existant : ADGO6431, ADGO6441, ADGO6442, ADMK6311, ADMN6211, ADMN6212, ADMN6213, ADRH6222 et ADSI6601

Formulaire CPR-6 Abolition de cours : ADCO6001, ADCO6002, ADCO6401, ADFI6501, ADFI6701, ADFI6702, ADFI6703, ADFS6901, ADGO6443, ADMI6111, ADMI6113, ADMI6114, ADMK6312, ADMK6313, ADMN6216, ADMN6218, ADRH6221, ADRH6223 et ADSI6602

Formulaire CPR-7 Modification majeure de la banque de cours

Formulaire CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté d'administration

le 19 mars 2010

Département : Le Comité des études supérieures (CES)

Nom du programme : Maîtrise en administration des affaires régime coopératif – M.B.A. régime coopératif

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Programme modifié
<p><b>MENTION AU DIPLÔME</b> Le diplôme décerné par l'Université comporte la mention du régime coopératif. Les étudiantes et les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles, n'ont pas terminé les stages décrits plus haut, sont automatiquement transférés à l'option M.B.A. – Mémoire et doivent satisfaire à toutes les exigences de cette dernière en vue de l'obtention du grade de maîtrise en administration des affaires.</p>	<p><b>MENTION AU DIPLÔME</b> <b>Le diplôme décerné par l'Université comporte la mention du régime coopératif. Les étudiantes et les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles, n'ont pas terminé les stages exigés, doivent faire une demande de transfert au profil régulier du programme de M.B.A. et doivent satisfaire à toutes les exigences de ce dernier en vue de l'obtention du grade de maîtrise en administration des affaires.</b></p>
<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p>	<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p>
<p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float: right;">33 CR.</span></p>	<p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float: right;">30 CR.</span></p>
<p>ADCO6001 Comptabilité financière 3 ADCO6002 Comptabilité de gestion 3 ADFI6701 Administration financière 3 ADGO6431 Gestion des opérations 3 ADGO6441 Analyse des données de gestion 3 ADMI6501 Stage I 0 ADMI6502 Stage II 0 ADMK6311 Marketing 3 ADMN6211 Management 3 ADMN6212 Gestion stratégique 3 ADRH6221 Comportement organisationnel 3 ADSI6601 Syst. &amp; tech. de l'information 3 ECON6231 Économie de gestion 3</p>	<p>ADCO6000 Comptabilité 3 ADFI6400 Gestion financière 3 ADGO6431 Gestion des opérations 3 ADGO6441 Analyse des données de gestion 3 ADMI6501 Stage I 0 ADMI6502 Stage II 0 ADMI6999 Projet d'intégration 3 ADMK6311 Marketing 3 ADMN6211 Management 3 ADMN6212 Gestion stratégique 3 ADSI6601 Syst. &amp; tech. de l'information 3 ECON6231 Économie de gestion 3</p>
<p><i>OPTION</i> <span style="float: right;">12 CR.</span></p>	<p><i>OPTION</i> <span style="float: right;">15 CR.</span></p>
<p>Choisir 12 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A. – régime coopératif.</p>	<p>Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A. – régime coopératif.</p>
<p><b>REMARQUE :</b> Selon la demande des étudiantes et des étudiants et la disponibilité du corps professoral, la Faculté peut ne pas offrir tous les cours à option de la liste ou offrir plus d'un cours dans l'un ou l'autre de ces domaines.</p>	<p><b>REMARQUE :</b> Selon la demande des étudiantes et des étudiants et la disponibilité du corps professoral, la Faculté peut ne pas offrir tous les cours à option de la liste ou offrir plus d'un cours dans l'un ou l'autre de ces domaines.</p>
<p>Les étudiantes et les étudiants qui détiennent un baccalauréat en administration des affaires et qui s'intéressent à la recherche peuvent choisir de réaliser comme cours à option un projet de recherche de 6 crédits. Il leur faut alors suivre au préalable le cours ADMI6111 comme cours à option, et réaliser le projet</p>	

## Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

dans le cadre des cours ADMI6113 et ADMI6114.			
Exceptionnellement, le Comité des études supérieures pourrait considérer les demandes des personnes qui ne détiennent pas un baccalauréat en administration des affaires.			
<i>GLOBAL</i>	----- 45 CR.	<i>GLOBAL</i>	----- 45 CR.
<b>Liste des cours à option du M.B.A.</b>		<b>Liste des cours à option du M.B.A. - régime coopératif</b>	
ADCO6401	Séminaire en comptabilité 3	<b>ADCO6010</b>	<b>Cas d'actualité - comptabilité 3</b>
ADFI6501	Analyse des valeurs mobilières 3	<b>ADFI6500</b>	<b>Marchés financiers et invest. 3</b>
ADFI6702	Finances publiques 3	<b>ADGO6442</b>	<b>Recherche opérat. appliquée 3</b>
ADFI6703	Analyse financière 3	<b>ADMI6101</b>	<b>Thèmes en gestion 3</b>
ADFS6901	Principes de fiscalité 3	<b>ADMI6116</b>	<b>Design org. &amp; e-affaires 3</b>
ADGO6442	Recherche opérat. appliquée 3	ADMI6217	Gestion de projet 3
ADGO6443	Séminaire gest. des opérations 3	<b>ADMK6314</b>	<b>Gestion de la relation client 3</b>
ADMI6111	Méthodes de recherche 3	<b>ADMN6213</b>	<b>Gestion des PME 3</b>
ADMI6113	Projet de recherche I 3	ADMN6215	Management international 3
ADMI6114	Projet de recherche II 3	ADPU6000	Gestion publique 3
ADMI6217	Gestion de projet 3	<b>ADRH6224</b>	<b>Leadership mobilisateur 3</b>
ADMK6312	Séminaire en marketing 3	<b>ADRH6222</b>	<b>Administration du personnel 3</b>
ADMK6313	Projet marketing international 3	<b>ADSI6603</b>	<b>Intelligence d'affaires en SIO 3</b>
ADMN6213	Gestion des PME 3		
ADMN6215	Management international 3		
ADMN6216	Design des organisations 3		ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le
ADMN6218	Séminaire en management 3		ou la responsable du programme jusqu'à concurrence
ADPU6000	Gestion publique 3		de 6 crédits.
ADRH6222	Administration du personnel 3		
ADRH6223	Relations industrielles 3		
ADSI6602	Séminaire en informatique 3		
DROI2311	Sociétés commerciales 3		
ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le			
ou la responsable du programme jusqu'à concurrence			
de 6 crédits.			

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Maîtrise en administration des affaires régime coopératif – M.B.A. COOP

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
Sigle	Crédits	Sigle	Crédits	
ADCO6001	3			
ADCO6002	3			
ADCO6401	3	ADCO6000	3	Non
ADFI6501	3	ADCO6010	3	Non
ADFI6701	3	<b>ADFI6500</b>	3	Oui
ADFI6702	3	<b>ADFI6400</b>	3	Oui
ADFI6703	3			
ADFS6901	3			
ADGO6431	3	ADGO6431	3	Oui
ADGO6441	3	ADGO6441	3	Oui
ADGO6442	3	ADGO6442	3	Oui
ADGO6443	3			
ADMI6111	3			
ADMI6113	3			
ADMI6114	3			
		ADMI6101	3	Non
		ADMI6116	3	Non
ADMI6217	3	ADMI6217	3	Oui
ADMI6501	3	ADMI6501	3	Oui
ADMI6502	3	ADMI6502	3	Oui
		ADMI6999	3	Non
ADMK6311	3	ADMK6311	3	Oui
ADMK6312	3			
		ADMK6314	3	Non
ADMK6313	3			
ADMN6211	3	ADMN6211	3	Oui
ADMN6212	3	ADMN6212	3	Oui
ADMN6213	3	ADMN6213	3	Oui
ADMN6215	3	ADMN6215	3	Oui
ADMN6216	3			
ADMN6218	3			
ADPU6000	3	ADPU6000	3	Oui
ADRH6221	3	<b>ADRH6224</b>	3	Oui
ADRH6222	3	ADRH6222	3	Oui
ADRH6223	3			
ADSI6601	3	ADSI6601	3	Oui
ADSI6602	3			
		ADSI6603	3	Non

\*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme : Maîtrise en administration des affaires régime coopératif –  
M.B.A. Régime coopératif
- 1.2 Unité responsable : Faculté d'administration
- 1.3 Diplôme accordé : Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. régime coopératif
- 1.4 Durée du programme : 2 ans (3 sessions de cours et 2 stages de 15 semaines en entreprise)
- 1.5 Lieux où est offert le programme : Campus de Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> mai 2011

### 2. Description du programme

#### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

- Développer chez l'étudiante et l'étudiant ayant déjà un premier degré universitaire une compréhension analytique, conceptuelle et pratique du monde des affaires.
- Développer l'esprit de créativité, d'adaptabilité de communications et autres qualités nécessaires à l'administrateur et à l'administratrice, ainsi que des attitudes propices à sa réussite professionnelle.
- Promouvoir le leadership administratif par la pratique simulée de la prise de décision en affaires.
- Par les stages, faciliter l'acquisition du sens pratique de la gestion, la mise en pratique des connaissances théoriques et l'identification des objectifs de carrière.

#### 2.2 Conditions d'admission

- Satisfaire aux modalités d'admission de l'Université.
- Détenir au moins un baccalauréat dont la moyenne cumulative est de 3,00 sur une échelle de 4,30. Exceptionnellement, les dossiers avec une moyenne cumulative inférieure à 3,00 et ayant obtenu une moyenne de 3,00 ou plus sur 4,30 pendant les deux dernières années du baccalauréat pourraient aussi être considérés.

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)

- Connaître les logiciels de traitement de textes, de bases de données et de chiffrier électronique.
- La candidate ou le candidat qui a une grande expérience de travail pertinente aura la priorité pendant l'évaluation des demandes.
- Exceptionnellement, sur recommandation du directeur ou de la directrice du programme, le Comité des études supérieures pourra considérer les demandes d'admission de personnes ne détenant pas de diplôme universitaire de premier cycle ou ne satisfaisant pas aux exigences, à condition que ces personnes aient acquis une expérience substantielle en gestion, normalement d'une durée d'au moins dix ans.
- Fournir deux lettres de recommandation.
- Maîtriser le français parlé et écrit et avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais.
- Remplir le questionnaire d'intérêt universitaire et professionnel.
- S'il y a lieu, se soumettre à une entrevue avec le Comité des études supérieures de la Faculté.
- Avoir réussi le cours de statistiques STAT2633 ou l'équivalent.

Le nombre d'inscriptions est contingenté à 30.

Les étudiantes et les étudiants ayant peu ou pas de connaissances en administration des affaires pourraient tenus de suivre une formation préparatoire.

#### STAGES PRATIQUES

**L'étudiante ou l'étudiant fait un premier stage en entreprise après les deux premières sessions de cours et le deuxième stage après la troisième session de cours. Ces stages, d'une durée de 15 semaines, doivent être approuvés par la Faculté d'administration et le Bureau de l'enseignement coopératif de l'Université de Moncton.**

**Les stages sont rémunérés et ne comportent pas de crédits. Toutefois, au retour, l'étudiante ou l'étudiant doit présenter un rapport selon les modalités définies par la Faculté d'administration et le Bureau de l'enseignement coopératif. Les stages doivent être réussis en obtenant la note S.**

#### MENTION AU DIPLÔME

**Le diplôme décerné par l'Université comporte la mention du régime coopératif. Les étudiantes et les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles, n'ont pas terminé les stages exigés, doivent faire une demande de transfert au profil régulier du programme de M.B.A. et doivent satisfaire à toutes les exigences de ce dernier en vue de l'obtention du grade de maîtrise en administration des affaires.**

#### AGENCEMENT DES SESSIONS D'ÉTUDES ET DE STAGES

**Le programme s'étend sur cinq sessions de la façon suivante :**

Année	Session		
	Automne	Hiver	Printemps-été
1	Études : 15 crédits	Études : 15 crédits	Stage I
2	Études : 15 crédits	Stage II	

## Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)

## 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

## 2.4 Profil du programme

## TABLEAU DES COURS

<i>OBLIGATOIRES</i>		<i>30 CR.</i>
<b>ADCO6000</b>	<b>Comptabilité</b>	<b>3</b>
<b>ADFI6400</b>	<b>Gestion financière</b>	<b>3</b>
<b>ADGO6431</b>	<b>Gestion des opérations</b>	<b>3</b>
<b>ADGO6441</b>	<b>Analyse des données de gestion</b>	<b>3</b>
<b>ADMI6501</b>	<b>Stage I</b>	<b>0</b>
<b>ADMI6502</b>	<b>Stage II</b>	<b>0</b>
<b>ADMI6999</b>	<b>Projet d'intégration</b>	<b>3</b>
<b>ADMK6311</b>	<b>Marketing</b>	<b>3</b>
<b>ADMN6211</b>	<b>Management</b>	<b>3</b>
<b>ADMN6212</b>	<b>Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
<b>ADSI6601</b>	<b>Syst. &amp; tech. de l'information</b>	<b>3</b>
<b>ECON6231</b>	<b>Économie de gestion</b>	<b>3</b>

*OPTION* *15 CR.*

Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A. – régime coopératif.

**REMARQUE :** Selon la demande des étudiantes et des étudiants et la disponibilité du corps professoral, la Faculté peut ne pas offrir tous les cours à option de la liste ou offrir plus d'un cours dans l'un ou l'autre de ces domaines.

*GLOBAL* -----  
*45 CR.*

## Liste des cours à option du M.B.A. Régime coopératif

<b>ADCO6010</b>	<b>Cas d'actualité - comptabilité</b>	<b>3</b>
<b>ADFI6500</b>	<b>Marchés financiers et invest.</b>	<b>3</b>
<b>ADGO6442</b>	<b>Recherche opérat. appliquée</b>	<b>3</b>
<b>ADMI6101</b>	<b>Thèmes en gestion</b>	<b>3</b>
<b>ADMI6116</b>	<b>Design org. &amp; e-affaires</b>	<b>3</b>
<b>ADMI6217</b>	<b>Gestion de projet</b>	<b>3</b>
<b>ADMK6314</b>	<b>Gestion de la relation client</b>	<b>3</b>
<b>ADMN6213</b>	<b>Gestion des PME</b>	<b>3</b>
<b>ADMN6215</b>	<b>Management international</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6000</b>	<b>Gestion publique</b>	<b>3</b>
<b>ADRH6224</b>	<b>Leadership mobilisateur</b>	<b>3</b>
<b>ADRH6222</b>	<b>Administration du personnel</b>	<b>3</b>
<b>ADSI6603</b>	<b>Intelligence d'affaires en SIO</b>	<b>3</b>

ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.

## 3. Liste des formulaires complétés:

## Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)

- CPR-2 Proposition de modification de programme
- CPR-4 Sommaire de nouveau cours : ADCO6000, ADCO6010, ADFI6400, ADFI6500, ADMI6101, ADMI6116, ADMI6999, ADMK6314, ADRH6224 et ADSI6603.
- CPR-5 Modification de cours existant : ADGO6431, ADGO6441, ADGO6442, ADMK6311, ADMN6211, ADMN6212, ADMN6213, ADRH6222 et ADSI6601
- CPR-6 Abolition de cours : ADCO6001, ADCO6002, ADCO6401, ADFI6501, ADFI6701, ADFI6702, ADFI6703, ADFS6901, ADGO6443, ADMI6111, ADMI6113, ADMI6114, ADMK6312, ADMK6313, ADMN6216, ADMN6218, ADRH6221, ADRH6223 et ADSI6602.
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours
- CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

8. **DEMANDE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS DE LA FACULTÉ D'ADMINISTRATION (DOC. 16/11-12)**

**R : 02-CPR-120220**

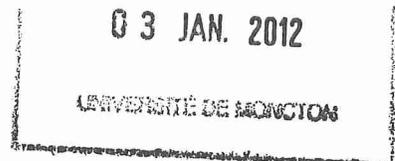
*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la mise en vigueur progressive, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, des programmes reconfigurés en administration incluant le Diplôme en administration des affaires (D.A.A.) sous réserve de son adoption au Sénat académique au plus tard le 4 mai 2012. »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la mise en vigueur progressive, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, des programmes reconfigurés en administration incluant le Diplôme en administration des affaires (D.A.A.) sous réserve de son adoption au Sénat académique au plus tard le 4 mai 2012. »*

Le 22 décembre 2011



Monsieur Neil Boucher  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton

**Objet : Demande visant la mise en œuvre des programmes reconfigurés de la Faculté d'administration au 1<sup>er</sup> juillet 2012**

Monsieur le Vice-recteur,

La Faculté d'administration souhaiterait que ses programmes reconfigurés soient mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et, dans cette perspective, je vous écris pour demander que le Comité des programmes examine le dossier en vue d'en faire une recommandation au Sénat académique.

Comme vous le savez, depuis 2009, la Faculté a réussi à reconfigurer 13 programmes de Baccalauréat en administration des affaires et ses programmes de mineures. De plus, un nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance-régime coopératif) respectant les paramètres de la reconfiguration des programmes a été introduit. En date du 8 décembre 2011, la CESPM a approuvé les programmes reconfigurés de baccalauréat ainsi que le nouveau programme en finance.

Plusieurs raisons nous poussent à demander la mise en œuvre de nos programmes reconfigurés au 1<sup>er</sup> juillet 2012. La première, et plus importante, porte sur le fait que nos programmes ont été révisés en 2009-2010 avec l'introduction de plusieurs nouveaux cours portant entre autres sur les nouvelles technologies. Ces cours auraient normalement dû être offerts à partir de 2010, mais le report successif par le Sénat académique de la date de mise en vigueur des programmes à l'Université de Moncton va faire en sorte que la plupart de nos nouveaux cours seront pour toutes fins pratiques désuets lorsque viendra le temps de les offrir. Par conséquent, les initiatives prises par les membres du corps professoral visant l'offre de cours adaptés aux besoins du marché du travail sont neutralisées, entraînant ainsi un découragement collectif.

.../2

Monsieur Neil Boucher

Page 2

Le 22 décembre 2011

Dans un autre ordre d'idées, il convient de souligner que nos programmes reconfigurés sont centrés sur les étudiantes et étudiants et leurs modes d'apprentissage. Cette nouvelle approche a permis au corps professoral de repenser les approches pédagogiques et comme résultat, plusieurs sujets traitant de la pédagogie universitaire ont été examinés pendant les réunions de l'Assemblée facultaire au cours des deux dernières années en vue du lancement de nos programmes.

La reconfiguration de nos programmes a aussi permis de faire passer en première année certains cours de deuxième année, ce qui permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir une meilleure connaissance des diverses disciplines de la gestion dès leur arrivée à la Faculté. Cette démarche devrait faciliter la réussite des études, puisqu'ils auront une meilleure connaissance des fonctions de l'entreprise. À notre avis, cette approche facilitera la rétention des étudiantes et étudiants, car ils choisiront plus tôt la discipline qui les intéresse davantage. Bref, avec l'introduction des programmes reconfigurés, nos étudiantes et étudiants vont acquérir un bagage de connaissances plus actualisé, plus centré sur leur apprentissage et plus centré sur le développement de leurs habiletés comme futures et futurs gestionnaires.

Dans la période de transition vers les programmes reconfigurés, nous avons examiné l'impact de leur mise en œuvre en juillet 2012 sur nos étudiantes et étudiants actuels et celles et ceux inscrits dans d'autres programmes à l'Université. D'après nos analyses, notre initiative aurait très peu d'impact. À la Faculté d'administration, les étudiantes et étudiants de la deuxième année du Baccalauréat en administration des affaires qui le souhaitent pourront facilement transférer aux nouveaux programmes sans être pénalisés alors que les autres poursuivront dans leur programme actuel. Pour les autres programmes de l'Université, l'examen du répertoire 2011-2012 nous porte à croire que l'impact de la mise en vigueur de nos programmes en 2012 sera également minime. Il conviendra de modifier les programmes concernés pour y inclure les nouveaux cours. À titre d'exemple, le cours ADRH4222, Administration du personnel, sera remplacé par le nouveau cours ADRH3223, Gestion des ressources humaines, dans certains programmes. Cette même approche sera utilisée pour d'autres cours.

Il convient également de souligner que la mise en œuvre des programmes de BAA reconfigurés en 2012-2013 ne devrait pas poser problème au niveau des neuf objectifs de formation générale, car plusieurs cours permettant de répondre aux objectifs sont déjà offerts à l'Université.

.../3

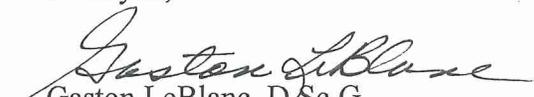
Monsieur Neil Boucher  
Page 3  
Le 22 décembre 2011

Par ailleurs, je vous prie de noter qu'en 2009, nous avons initié un projet avec la Société de comptables en management accrédité, (CMA), du Nouveau-Brunswick visant à faire accréditer nos programmes en comptabilité, finance et le programme général. Le projet permettrait à nos étudiantes et étudiants une dispense de l'examen national pour l'admission au programme CMA. Pour l'instant, l'Association des CMA attend la mise en œuvre de nos nouveaux programmes avant de procéder à l'examen de nos cours. La « Mount Allison University » et UNB pour leur part ont déjà obtenu leur accréditation.

En terminant, la Faculté d'administration ose croire que la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2012 aura des retombées positives pour notre population étudiante qui sera mieux préparée pour répondre aux attentes et besoins du marché du travail et dans cette perspective, nous espérons que le Comité des programmes pourra donner une suite favorable à notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

  
Gaston LeBlanc, D.Sc.G.

GL/nb

9. **RECONFIGURATION DU BACCALAURÉAT EN RÉCRÉOLOGIE  
(DOC. 13, 13A, 13B, 13C, 13D ET 13E/09-10)**

**R : 04-CPR-120220**

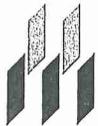
*« Sous réserve de modifications mineures et dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en récréologie pour qu'il devienne le Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en récréologie pour qu'il devienne le Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. »*

13/09-10



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Le 9 mars 2009

Monsieur Neil Boucher, président  
Comité des programmes du Sénat académique  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.

Monsieur le Président,

À sa réunion du 27 février 2009, le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) a adopté la proposition suivante :

*Que le Conseil de la FSSSC recommande au Comité des programmes du Sénat académique les modifications au programme de Baccalauréat en récréologie proposées dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes.*

Vous trouverez en pièces jointes les documents afférents à cette proposition; je vous serais reconnaissant de les soumettre au Comité des programmes pour évaluation.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le doyen,

Paul É. Bourque, Ph.D., L.Psych.

PÉB/ap

Pièces jointes

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

10 MARS 2009

UNIVERSITÉ DE MONCTON

REGISTRARIAT  
CAMPUS DE MONCTON

10 MAR. 2009

UNIVERSITÉ DE MONCTON



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
École de kinésiologie et de récréologie

Le 6 avril 2011

Monsieur Neil J. Boucher  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Moncton, NB E1A 3E9



13C/09-10  
VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

07 AVR. 2011

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Reconfiguration du programme de récréologie

Monsieur le président,

Tout d'abord, je voulais vous informer de la situation concernant la situation du Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) qui était offert en collaboration avec le programme en gestion hôtelière et touristique du CCNB-Edmundston. Le CCNB a suspendu les inscriptions dans ce programme depuis septembre 2010 ce qui affecte l'offre de ce programme pour l'École.

Nous aimerions savoir quel sera l'impact de cette situation pour la reconfiguration de ce programme. Nous avons eu un total de 12 finissantes et finissants dans ce programme.



Voici une courte mise à jour pour la reconfiguration du programme du baccalauréat en récréologie. Suite à ma rencontre avec le comité des programmes, nous devons rencontrer Suzanne LeBlanc dans quelques semaines afin d'obtenir quelques clarifications. Nous procéderons par la suite aux changements et aux ajouts qui ont été recommandés par le comité des programmes.

Je vous remercie de votre collaboration et veuillez recevoir, Monsieur Boucher, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-Guy Vienneau  
Directeur par intérim

c.c. M. Marc LeBlanc  
M. Hubert Roussel

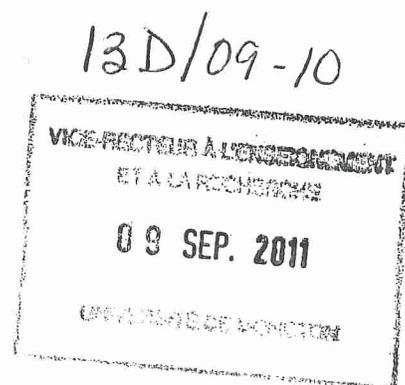


UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
École de kinésiologie et de récréologie

Le 8 septembre 2011

Monsieur Neil J. Boucher  
Président  
Comité de programmes  
Édifice Taillon  
Campus de Moncton  
Université de Moncton



Objet : Reconfiguration du programme en récréologie

Monsieur le Vice-recteur,

La présente est pour faire suite aux différents échanges que nous avons eus concernant la reconfiguration du programme de récréologie. La version que vous trouverez sous pli remplace la version soumise le 20 juin et qui présentait les changements et les précisions à cette date.

Suite à cette version du 20 juin, nous avons apporté certaines précisions et corrections suite à des révisions de notre document par Madame Suzanne LeBlanc et Monsieur Pascal Robichaud. Nous tenons d'ailleurs les remercier sincèrement pour leur collaboration dans ce dossier.

Un seul item reste en suspens soit la création du cours GLST2999 (formulaire CPR4 - page 38) étant donné que le CCNB a discontinué les inscriptions de ce programme. J'ai d'ailleurs envoyé une lettre à votre attention en date du 6 avril concernant cette question; certains étudiants et étudiantes doivent toujours compléter leurs programmes avant qu'il soit aboli.

Je vous remercie de l'attention qui sera portée à la présente et je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Guy Vienneau  
Directeur par intérim

P.J.

c.c. Madame Anne Paulin, vice-doyenne, FSSSC

13E/09-10

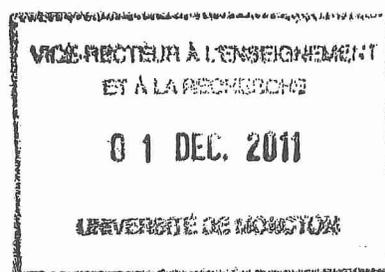


UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
École de kinésiologie et de récréologie

Le 25 novembre 2011

Monsieur Neil Boucher, Président  
Comité des programmes  
Édifice Taillon  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Moncton, NB  
E1A 3E9



Objet : Suivi de la rencontre du Comité des programmes du 4 octobre 2011 (CPR-111004)

Monsieur Boucher,

La présente fait suite à la rencontre du Comité des programmes du 4 octobre 2011 où il fut question de la reconfiguration du programme de récréologie et de la dernière version du document en date du 26 août 2011. Nous tenons à remercier le Comité des programmes pour ses commentaires quant au contenu du document et des omissions que nous avons corrigées dans la version qui vous est soumise.

Nous reprenons les observations du CPR-111004 tel que présentées dans le procès-verbal :

II. i) Sur la question concernant le cours GLST4000 qui avait été soulevée dans le cadre de la réunion du CPR-100322, je vous réfère à la lettre du 6 mai 2010 dans laquelle le directeur à l'époque, Hubert Roussel répondait aux observations soulevées par le Comité des programmes. Je cite : « En ce qui concerne GLST4000 *Internat professionnel*, il s'agit d'une expérience de stage qui offre aux étudiantes et aux étudiants le cadre pédagogique nécessaire au développement des interrelations critiques entre la théorie et la pratique et à l'acquisition des attitudes personnelles et professionnelles. L'internat vise l'acquisition et le développement d'habiletés permettant une pratique de nature professionnelle conforme aux objectifs poursuivis par le programme d'études et aux exigences des différents milieux de travail ainsi qu'à l'acquisition et la mise en pratique des diverses techniques servant de support à une intervention professionnelle en loisir. La durée et le nombre de crédits de stage sont similaires à ce que l'on retrouve dans les autres universités canadiennes et américaines offrant des programmes en loisir, sport et tourisme. Les étudiants nous disent que le stage dans sa forme actuelle en termes de durée leur est bénéfique et qu'il contribue à leur quête d'emploi. Ils en sont très satisfaits et en reviennent souvent transformés. C'est pourquoi nous jugeons la formule actuelle idéale. » Qui plus est, nous proposons qu'à mi-parcours et à la fin de son stage que l'étudiante ou l'étudiant revienne en salle de classe pour faire une rétrospection sur ses expériences. Dans les objectifs du cours GLST4000, on cite : « Procéder à une auto-évaluation de son cheminement en tant que future ou futur récréologue ». Nous proposons donc d'ajouter l'objectif suivant à la page 74 du formulaire CPR-4 (Sommaire d'un nouveau cours) : « Faire une rétrospective des expériences acquises lors de son stage. »

II. ii) Si nous n'avons pas retiré SOCI1000 *Introduction à la société* de l'OFG4, c'est parce qu'il y a eu des changements à son statut dans la Banque d'OFG au cours de la dernière année. Lors du dépôt au CPR du

programme reconfiguré de récréologie en mars 2010, SOCI1000 n'avait pas encore été déposé dans la Banque de cours par le département de sociologie. Il l'a été par la suite lorsque le département a présenté ses programmes reconfigurés de sociologie au CPR en février 2011. Cela étant, SOCI1000 répond maintenant à l'OFG4 du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme et tous les tableaux où l'on parle des OFG incluent ce cours.

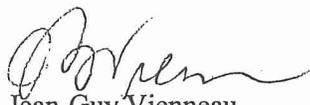
II. iii) Dans le cas du cours GLST3430 *La demande touristique*, nous tenons à préciser qu'il s'agit de l'un des deux cours traitant spécifiquement du tourisme, soit de l'offre et de la demande. Le cours GLST4432 *Le développement touristique* touche à l'« offre » touristique. Par conséquent, le cours GLST3430 *La demande touristique* aborde la « demande » touristique. Une demande vient inévitablement d'une région émettrice (de touristes). Le terme « régions émettrices » est un terme qui est utilisé couramment au Québec et en France. Par exemple, le Réseau de veille portant sur le tourisme à l'Université du Québec à Montréal utilise ce terme; il en est ainsi dans les revues spécialisées dans le domaine du tourisme (ex : Revue Téoros - Revue de recherche en tourisme). Le Garrec (2008) de la direction du Tourisme, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de la France a offert la définition suivante de région émettrice en tourisme comme étant « une région dont les habitants visitent des régions autres que celles où ils habitent ». C'est pour ces raisons que nous croyons important de maintenir le nom et la notion de régions émettrices.

II. iv) Le tableau demandé (tableau 3) avait été inséré à la page 10 du document. Il est maintenant à la page 15 suite à l'annexe A CPR-2.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du document et des changements qui ont été apportés aux différentes versions du document, vous trouverez sous pli une copie des différentes lettres qui ont été envoyées au Comité des programmes concernant ce dossier depuis le 6 mai 2010. Nous avons « ombragé » les ajouts/changements qui furent demandés par le Comité des programmes lors des réunions du 17 février 2011 (CPR-110217) et du 4 octobre 2011 (CPR-111004). La lettre du 31 mai 2011 faisait état des changements demandés lors de la réunion du 17 février 2011.

Nous tenons à nous excuser des différents aspects qui n'ont pas été modifiés suite aux commentaires et aux observations du Comité des programmes. Étant donné que plusieurs versions ont été fournies aux membres du comité, quelques erreurs et omissions se sont glissées dans les documents.

Espérant que la dernière version du document sera à votre satisfaction, veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jean-Guy Vienneau  
Directeur par intérim

JGV/pg

Pièces jointes

Copies : Madame Anne Paulin, vice-doyenne FSSSC  
Monsieur Hubert Roussel, professeur, ÉKR  
Monsieur Marc LeBlanc, professeur, ÉKR



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
École de kinésiologie et de récréologie



Le 11 janvier 2012

Monsieur Pascal Robichaud  
Registraire  
Édifice Taillon  
Université de Moncton – Campus de Moncton  
Moncton, NB

Objet : Reconfiguration du programme de récréologie

Monsieur Robichaud,

La présente est pour faire suite à votre courriel du 20 décembre 2011 concernant la dernière version du programme de récréologie qui fut soumis au Comité des programmes.

Dans un premier temps, nous allons modifier les préalables pour le GLST4000. Ce seront les cours de niveau 3000, soit GLST3001, GLST3002, GLST3100, GLST3180, GLST3400 et GLST3473. Les modifications seront apportées dans les parties appropriées que je joins sous pli.

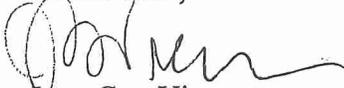
Pour les autres cours, voici ce qui en est : les cours RETO2703 et RETO3713 sont des cours qui portent des doubles sigles soit MEPS2703 et MEPS3713. Lors de la reconfiguration du programme de kinésiologie et d'éducation physique, ces cours feront l'objet d'une révision et d'une évaluation pour déterminer leur pertinence et nous apporterons alors les modifications s'il y a lieu. Nous suggérons d'abolir les cours RETO 3105 qui était un cours dans le domaine de spécialisation du professeur Pierre Ouellette qui a pris sa retraite en 2011. Nous proposons également d'abolir le cours RETO 3461. Ces changements ont également été apportés dans le document portant sur la reconfiguration qui vous est soumis sous pli.

Quant aux cours RETO3301 et RETO3313, nous souhaitons conserver ces cours dans la banque de cours, étant donné que nous venons de faire l'embauche d'une professeure qui va se spécialiser dans le domaine du loisir thérapeutique. Lors de l'évaluation externe du programme en récréologie, il fut recommandé d'offrir une concentration en loisir thérapeutique. C'est d'ailleurs un domaine dans lequel plusieurs de nos finissants et de nos finissantes ont des opportunités d'emploi. Dans le cadre de la planification de l'École, on compte offrir une certification en loisir thérapeutique qui rencontrerait les normes et les exigences de l'Association canadienne du loisir thérapeutique. Nous souhaitons offrir les cours permettant à nos étudiants d'être éligible à l'examen de certification offert par l'ACLT. Certains professionnels qui œuvrent dans ce domaine dans la province pourraient également suivre ces cours afin de compléter leur

certification. C'est ainsi que nous souhaiterions conserver les deux cours en question en changeant comme de raison les sigles pour qu'ils deviennent GLST3301 et GLST3313.

En vous remerciant de la considération qui sera portée à la présente, je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,



Jean-Guy Vienneau  
Directeur par intérim

JGV/pg

Pièce jointe



Le 31 mai 2011

Monsieur Neil Boucher  
Président  
Comité de programmes  
Édifice Taillon  
Université de Moncton

Objet : Reconfiguration du programme en récréologie

Monsieur le vice-recteur,

La présente est pour faire suite aux différents échanges et procès-verbaux du comité des programmes, principalement celui du 17 février 2011 dans lequel on soulevait certains points qu'il fallait clarifier. Nous avons également rencontré Madame Suzanne LeBlanc à deux reprises afin de préciser certaines questions et nous avons grandement apprécié sa collaboration.

Je constate que le comité des programmes a la perception que de nouveaux cours ont été créés. À l'opposé, certains cours ont été abolis. Seulement les sigles et l'appellation des cours ont été modifiés, comme vous pouvez le constater à la lecture de la partie CPR-4 à compter de la page 17 et au CPR-6 à compter de la page 80.

Je reprends les cinq points qui furent soulevés par le comité des programmes à l'item 10.1 du procès verbal de la rencontre du 17 février 2011. Je vais débiter en citant textuellement les points qui furent soulevés par les membres du comité des programmes pour ensuite présenter notre réponse.

- i. « Dans le programme actuel (Baccalauréat en récréologie), l'étudiante ou l'étudiant doit choisir 9 crédits dans la banque de cours à option C. Cette banque est composée de cours de psychologie, sociologie, science politique, philosophie et économie. Dans le programme proposé (Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme), on ne retrouve plus la possibilité de faire des cours dans ces disciplines, sauf par le biais des cours au choix. Ce changement ne semble pas s'arrimer avec l'esprit du nouveau programme proposé, les interactions sociales étant au cœur de celui-ci. »

Concernant la banque de cours à l'option C, comme vous êtes en mesure de la constater au tableau 1 de la page 7 du document, les étudiants et les étudiantes doivent prendre 6 crédits dans les disciplines concernées. De plus, ils et elles ont la possibilité d'ajouter 3 crédits dans les mêmes disciplines. Vous serez également en mesure de noter que nous avons enlevé les cours SINF dans les sigles possibles pour des cours option des disciplines connexes étant donné la nouvelle structure des cours de ce programme.

- ii. « Le comité note que le volet « gestion » du nouveau programme pourrait profiter davantage de cours offerts à la Faculté d'administration, surtout au niveau des éléments de fondement. Certaines bases conceptuelles du programme pourraient s'harmoniser avec celles offertes à la Faculté d'administration. Le comité souhaite que l'École examine davantage ces avenues. »

Pour ce qui a trait au volet gestion, j'ai rencontré le doyen de la Faculté d'administration afin de clarifier le fait que les cours dans la nouvelle version étaient des cours existants et que seulement le

sigle avait été modifié. Également, il est important de réitérer que les cours proposés en GLST touchent surtout aux organismes publics et aux organismes à but non lucratif. De plus, nous proposons que les étudiants et étudiantes puissent prendre le cours ADMN 1200 comme cours obligatoire dans les disciplines connexes (voir tableau 1 en page 7). Rappelons que les étudiantes et les étudiants peuvent prendre 3 autres crédits en option dans les sigles ADMN et ADMK (voir le tableau 1 en page 7), et que le cours ADCO est toujours obligatoire.

- iii. « Le programme prévoit quatre cours obligatoires de niveau 3000 et un cours obligatoire de niveau 4000. De plus, dans les cours option de la discipline, l'étudiante ou l'étudiant en troisième ou quatrième année pourrait choisir des cours ayant des sigles 1000 ou 2000. Afin d'assurer que les étudiantes et les étudiants s'inscrivent aux cours 3000 ou 4000, il serait approprié d'inscrire une consigne en ce sens dans le profil du programme. Par conséquent, il faudra ajuster les formulaires CPR-2, CPR-10 et CPR-11. »

Pour la question des cours de niveaux 3000 et 4000, nous avons ajouté aux 12 crédits de cours à option de la discipline principale une consigne exigeant que l'étudiant ou l'étudiante choisisse au moins 9 crédits de niveaux 3000 et 4000 (voir le tableau 1 en page 7). Les formulaires CPR-2, CPR-10 et CPR-11 ont été ajustés en conséquence.

- iv. « Le cours GSLT 3313 ressemble beaucoup au cours GERO2020. Est-il nécessaire de créer un nouveau cours? »

Le cours GSLT 3313 (qui est actuellement RETO 3313) n'est pas un nouveau cours; il existe depuis les années '80 et il traite des aînées et aînés en institution (dans la perspective du loisir thérapeutique), tandis que le cours GERO 2020 porte sur le vieillissement des individus.

- v. « Le Comité est d'avis que le cours GLST/KNEP 2323 ne satisfait pas à l'exigence de l'OFG-7 *Capacité de penser logiquement et de manière critique*. Le comité cherche un cours plus élevé, axé davantage sur l'esprit critique que la méthode. En conséquence, une réécriture du point 4.7 et du tableau 2 (OFG-7) du CPR- s'avère nécessaire ».

Nous avons modifié l'exigence de l'OFG-7. Un cours devra être choisi dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir p.10 du tableau 2).

Tous les changements demandés ont été corrigés sur les différents formulaires que nous soumettons à cet égard. Ils sont surlignés en gris.

Je vous remercie de la considération qui sera apportée à la présente. Si vous désirez plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Bien à vous,

  
Jean-Guy Vienneau  
Directeur par intérim

Copies: Marc LeBlanc, responsable du secteur  
Anne Paulin, vice-doyenne



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé  
et des services communautaires  
École de kinésiologie et de récréologie

Le 16 décembre 2010

Monsieur Neil Boucher  
Président  
Comité des programmes  
Campus de Moncton  
Université de Moncton

Objet : Reconfiguration du baccalauréat en récréologie

Monsieur Boucher,

La présente fait suite aux délibérations du comité des programmes du 15 juin et du 21 octobre concernant la reconfiguration du programme en récréologie. Dans le procès-verbal du 15 juin, on peut lire au point 13, et je cite : « Le comité invitera le directeur de l'École à la prochaine réunion, réunion qui aura lieu au mois de septembre ». La raison pourquoi je n'ai pas donné de suivi à cette question est que j'attendais la convocation à la réunion pour répondre aux questions posées. À la réunion du 21 octobre, au point 8,1, on fait état qu'il n'y avait pas de nouveau document sur cette question.

N'ayant pas suivi l'évolution du dossier depuis ses débuts, j'ai consulté le directeur sortant de l'École et j'ai pris connaissance de la lettre datée du 6 mai 2010 que Monsieur Roussel vous faisant parvenir. Dans cette lettre, Monsieur Roussel faisait état des questions et des préoccupations soulevées par le comité des programmes ; entre autre la question des cours d'animation et de gestion du loisir était soulevée.

En réponse aux questions soulevées au comité des programmes du 15 juin 2010, voici nos réponses à ces questions. À la première question, nous répondons comme suit :

« Dans notre accompagnement des étudiantes et des étudiants, particulièrement en première et deuxième année, nous encourageons fortement celles-ci et ceux-ci à suivre des cours de niveau 1000 et 2000. De plus, nous avons instauré un mécanisme de cycle de cours pour les options aux deux ans. Par conséquent, il n'y a en moyenne qu'un seul cours optionnel de niveau 1000 ou 2000 offert à chaque année. Dans les pires des scénarios, un étudiant n'aura suivi que deux cours de ces niveaux lors de sa troisième et quatrième année. »

Le 6 mai 2010, dans une première lettre adressée au président du comité des programmes, M. Boucher, nous indiquions que plusieurs cours (*GLST 3180 Économie du loisir, sport et tourisme, GLST 3400 Marketing, loisir et tourisme, GLST 3011 Financement du loisir touristique, GLST 3100 Cadre juridique en loisir, et GLST 3473 Ressources humaines en loisir*) abordent certaines notions de gestion sous l'angle du loisir, sport et tourisme, ce qui a motivé la nouvelle appellation du programme. Qui plus est, lorsqu'on

examine d'autres programmes ayant le terme gestion dans leur titre (Gestion intégrée des zones côtières, gestion de l'information), la proportion de cours offerts par la Faculté d'administration est minime ou inexistante. Nous ajoutons que dans le document de reconfiguration (le 15 mai 2009), nous avons souligné que l'évaluateur externe du baccalauréat en récréologie, nous avait suggéré de modifier le nom de notre programme. Nous soulignons également qu'en Amérique du nord, pour les programmes en loisirs, les termes utilisés sont « Management Leisure, Recreation, Leisure, Sports, Tourism ».

Quant au nombre de crédits dans les sciences sociales, l'évaluateur externe nous recommandait judicieusement d'abolir la banque des cours option C afin de permettre une plus grande souplesse pour les étudiantes et les étudiants dans leurs cours au choix. Par le passé, il arrivait fréquemment qu'un étudiante ou étudiant soit bloqué après avoir suivi un cours de niveau 1000 de l'option C, puisque les autres n'étaient pas toujours offerts. Ajoutons que les étudiantes et les étudiants pourront suivre des cours qui bonifieront leur formation dans l'optique de leur futur cheminement professionnel souhaité (par exemple en santé, en gestion etc.)

Quant au cours GLST/KNEP 2323 *Recherche en kinésiologie et loisir*, selon nous, ce cours répond à la définition de l'OFG7 « Avoir acquis la capacité de penser de manière logique et critique, c'est-à-dire d'évaluer, d'analyser et de synthétiser les faits et les événements dans un souci d'objectivité ».

Je suis prêt à rencontrer les membres du comité des programmes afin d'élucider ces points et de faire valoir les recommandations présentées dans la reconfiguration du programme du baccalauréat en récréologie.

Veuillez agréer, M. Boucher, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,



Jean-Guy Vienneau  
Directeur par intérim

Copies : Monsieur Marc LeBlanc, Monsieur Hubert Roussel, Madame Anne Paulin

Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9

Téléphone : 506.858.4165  
Télécopieur : 506.858.4308

[ekire@umoncton.ca](mailto:ekire@umoncton.ca)  
[www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca)

Le 6 mai 2010

Monsieur Neil J. Boucher  
Président  
Comité des programmes du Sénat académique  
Édifice Taillon  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Moncton, NB  
E1A 3E9

Monsieur Boucher

La présente fait suite aux commentaires du Comité des programmes en ce qui a trait à la proposition de reconfiguration du programme de récréologie. Nous tenons d'abord à remercier le comité pour sa rétroaction.

Sur le fond, pour ce qui est de l'invitation du comité à réfléchir sur l'orientation du programme, nous croyons comprendre qu'il souhaite que, compte tenu du nouveau titre, nous ajoutions des cours de la Faculté d'administration. Selon notre compréhension, l'élimination de cours soi-disant redondants permettrait cet ajout de cours supplémentaires de la Faculté d'administration.

En réponse à ce commentaire, nous sommes d'avis que les cours étant identifiés comme redondants (GLST3180 *Économie loisir sport tourisme*, GLST3400 *Marketing, loisir et tourisme*, GLST3011 *Financement loisir touristique*, GLST3100 *Cadre juridique en loisir*, et GLST3473 *Ressources humaines en loisir*) abordent chacun des connaissances tout à fait différentes considérées importantes dans la formation du volet tourisme du programme. De plus, nous ne voyons pas l'équivalent dans la liste de cours offerts par la Faculté d'administration.

Également, ces cours abordent certaines notions de gestion sous l'angle du loisir, du sport et du tourisme, ce qui a motivé la nouvelle appellation du programme. Qui plus est, lorsque l'on examine d'autres programmes ayant le terme gestion dans leur titre (Gestion intégrée des zones côtières, Gestion de l'information), la proportion de cours offerts par la Faculté d'administration est minime ou inexistante.

En ce qui concerne GLST4000 *Internat professionnel*, il s'agit d'une expérience de stage qui offre aux étudiantes et aux étudiants le cadre pédagogique nécessaire au développement des interrelations critiques entre la théorie et la pratique et à l'acquisition des attitudes personnelles et professionnelles. L'internat vise l'acquisition et le développement d'habiletés permettant une pratique de nature professionnelle conforme aux objectifs poursuivis par le programme d'études et aux exigences des différents milieux de travail ainsi que l'acquisition et la mise en pratique des diverses techniques servant de support à une intervention professionnelle en loisir.

Monsieur Neil J. Boucher

Le 6 mai 2010

- 2 -

La durée et le nombre de crédits de stage sont similaires à ce que l'on retrouve dans les autres universités canadiennes et américaines offrant des programmes en loisir, sport et tourisme. Les étudiants nous disent que le stage dans sa forme actuelle en termes de durée leur est bénéfique et qu'il contribue à leur quête d'emploi. Ils en sont très satisfaits et en reviennent souvent transformés. C'est pourquoi nous jugeons la formule actuelle idéale.

Concernant le cours de RETO4100 *Séminaire de synthèse*, nous avons les mêmes inquiétudes que celles soulevées par le Comité des programmes, et pour compenser l'élimination du cours de synthèse, nous prévoyons tenir au moins deux rencontres d'une journée chacune lors du stage afin de permettre la discussion et l'échange des stagiaires quant à leurs expériences diverses.

Sur les objectifs de la formation générale, nous avons procédé aux changements suivants :

Pour ce qui concerne l'OFG-3, les étudiantes et les étudiants devront choisir trois crédits de la banque de cours. (p. 10)

Sur les cours, nous avons également effectué les changements suggérés. Plus spécifiquement nous avons fait les changements suivants :

GLST1000 : nous avons enlevé la puce faisant référence à l'objectif d'initiation aux études universitaires. (p. ~~16~~)  
17

GLST2010 : nous avons remplacé «troisième secteur» par «bénévoles». (p. 23)

GLST2300 : les résultats ont été réécrits sous forme d'objectifs. (p. ~~26+27~~)  
27+28

GLST/KNEP2323 : les résultats ont été réécrits sous forme d'objectifs. (p. 30)

GLST2401 : nous avons corrigé le nombre de crédits à 3. (p. ~~32~~)  
33

GLST3011 : nous avons modifié la description du cours. (p. 43)

GLST3313 : nous avons enlevé la féminisation (e). (p. ~~58~~)  
59

GLST3430 : nous estimons que le titre est clair et que l'expression « régions émettrices » est convenable. (p. ~~62~~)  
63

GLST3473 : nous avons enlevé «et la gestion du personnel» et réécrit en conséquence. (p. 69)

GLST4000 : nous avons modifié la rubrique préalable et remplacé le terme «coopérant et coopérante» par « tuteur et tuteure ». (p. ~~72~~)  
p. 73+74

GLST4002 : nous avons modifié le titre du cours à Tendances en loisir. (p. ~~74~~)  
75

GLST4105 : nous avons indiqué la méthode de prestation séminaire. (p. ~~75~~)  
76

\* La pagination change légèrement avec le nouveau document. Voir modifications ci-dessous.

Monsieur Neil J. Boucher

Le 6 mai 2010

- 3 -

Sur la forme, nous avons effectué les changements suggérés. Notamment, nous avons étoffé l'explication des trois profils (maintenant qualifié de volets) soit l'intervention communautaire, le loisir thérapeutique et le tourisme. Nous avons aussi inclu un tableau présentant le nombre de crédits du programme actuel et du programme proposé (voir tableau 3, p. 10)  
1/2

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, monsieur Boucher, nos salutations les meilleures.

Hubert Roussel, Ph.D.

Directeur

École de kinésiologie et de récréologie

pg/HR

P.J.

Proposition de modification du programme  
Baccalauréat en récréologie  
(proposition révisée – le 22 février 2012)

Soumise au Comité des programmes  
du Sénat Académique

Version révisée par Marc LeBlanc, Hubert Roussel et  
Jean-Guy Vienneau, directeur par intérim en février 2012

École de kinésiologie et de récréologie  
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
Université de Moncton

Le 22 février 2012

## Table des matières

1.	Identification du programme	3
1.1	Faculté	3
1.2	Unité responsable du programme	3
1.3	Titre du programme	3
1.4	Diplôme accordé	3
1.5	Date d'entrée en vigueur	3
	Mise en contexte	3
2.	Description générale du programme reconfiguré	3
3.	La formation fondamentale	5
4.	La formation générale	8

## Annexes

Annexe A - CPR-2 - Proposition de modification d'un programme	11
Annexe B - CPR-4 - Sommaire d'un nouveau cours	16
Annexe C - CPR-6 - Abolition d'un cours	69
Annexe D - CPR-7 - Modification majeure de la banque de cours d'une discipline	108
Annexe E - CPR-8 - Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)	110
Annexe F - CPR-10 - Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire	112
Annexe G - CPR-11 - Feuille de route	116

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME**  
**DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

---

**1. Identification du programme : Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme**

- 1.1 Faculté: Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
- 1.2 Unité responsable du programme: École de kinésiologie et de récréologie
- 1.3 Titre du programme: Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme
- 1.4 Diplôme accordé: B. Gest. L.S.T.
- 1.5 Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> septembre 2012

**Mise en contexte**

Le baccalauréat en récréologie a reçu une évaluation externe en 2006. Cette évaluation a été adoptée lors d'une réunion du Sénat académique le 4 mai 2007. La reconfiguration et les modifications du programme que nous proposons tiennent compte des principales recommandations touchant le secteur académique.

L'une des recommandations des évaluateurs externes stipulait que l'on « élimine les cours obligatoires de l'option C et autorise les étudiantes et les étudiants à choisir un bloc de cours équivalents en nombre de crédits dans un domaine connexe au volet dans lequel ils se sont orientés ». Nous avons pris en considération cette recommandation et apporté un certain nombre d'ajustements à la liste des cours de l'option C.

De plus, nous croyons que notre programme reconfiguré respecte la recommandation voulant que l'on « développe nos volets dans l'ordre suivant : l'intervention communautaire, la récréation thérapeutique et le tourisme ». Précisons que l'intervention communautaire est reliée à la gestion des organismes récréatifs du milieu sportif et du milieu culturel. La liste des cours proposés permettra aux étudiantes et aux étudiants de poursuivre leurs études selon leurs intérêts liés à ces trois importantes composantes de la formation offerte dans ce programme d'études.

Une autre recommandation proposait d'étudier « la possibilité d'adapter le nom de son programme de formation en récréologie pour l'ajuster avec celui qui est utilisé dans les deux autres programmes offerts en français au Canada ». Nous avons étudié attentivement cette recommandation en plus d'examiner ce qui se passait ailleurs dans d'autres universités et nous en sommes venus à la conclusion que nous devrions proposer un changement de nom du baccalauréat afin de « matérialiser » ces fondements.

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Les modifications apportées au programme de baccalauréat en récréologie résultent des recommandations de l'évaluateur externe, des consultations menées auprès de l'UQTR et la *Dalhousie University* et des critères de la reconfiguration. Les trois modifications majeures sont le déplacement de l'internat de quatre mois du semestre d'automne de la 4<sup>e</sup> année au semestre d'hiver de cette même année, l'élimination d'un cours obligatoire et de cours de l'option A, B et C ainsi que le changement de nom du baccalauréat. Afin de respecter les consignes du projet de reconfiguration, le nouveau programme de gestion du sport, loisir et tourisme passe de 126 à 120 crédits.

Dans le cas de l'internat, nous avons consulté Madame Nila Ipson et Monsieur Jerome Singleton de la *Dalhousie University*, ce dernier est professeur associé à l'ÉKR, et Monsieur Denis Auger de l'UQTR. Dans ces deux cas, leur internat est à la fin du programme. Cette pratique est d'ailleurs

répandue dans les différents programmes de loisir en Amérique du Nord. Les étudiantes et les étudiants nous soulignent régulièrement leur intérêt à compléter leur formation avec l'internat.

En plus d'être recommandée par l'évaluateur externe, l'élimination de certains cours a été nécessaire afin de respecter les critères de la reconfiguration. Ces changements permettront, entre autres, aux étudiantes et aux étudiants d'avoir une plus grande flexibilité dans les cours au choix leur ouvrant ainsi la porte à poursuivre des intérêts qui leur sont propres.

Nous suggérons également un changement du nom du baccalauréat qui passerait de baccalauréat en récréologie à baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. Bien que le terme « récréologie » soit utilisé en langue française afin de qualifier une personne travaillant dans le secteur des loisirs, le mot « récréologie » est à éviter selon les normes de la langue française. Outre l'aspect sémantique, la réalité des différents baccalauréats du même genre au Canada français est la réapparition (à nouveau, après avoir également utilisé le mot « récréologie ») des désignations « sciences du loisir » ou « études du loisir ». L'UQTR a un baccalauréat en loisir, culture et tourisme. Cette université a une approche plus sociologique du loisir. De son côté, l'Université d'Ottawa offre dorénavant un baccalauréat en sciences de l'activité physique, mineure en sciences du loisir. Dans le milieu anglophone nord-américain, les termes les plus souvent utilisés sont *recreation*, *leisure*, *management*, *sport* et *tourism*.

Compte tenu de la nature de notre baccalauréat, axé sur l'intervention et la gestion des différents milieux du loisir (les organismes récréatifs et sportifs, le loisir thérapeutique, les municipalités, etc.), nous considérons que les mots « gestion », « loisir », « sport » et « tourisme » reflètent bien notre réalité et les aspirations de nos étudiantes et de nos étudiants, ces derniers voulant gérer des organisations et non pas être limités à un aspect, par exemple l'animation! Le nouveau nom suggéré est un baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. Par ricochet, nous devons modifier le sigle RETO à celui de GLST (pour Gestion Loisir Sport Tourisme).

Nous avons suivi les règles de la configuration en diminuant le nombre de crédits obligatoires dans la formation fondamentale de 66 à 60 crédits en rendant en cours à option le GLST3100 *Cadre juridique en loisir* et GLST3473 *Ressources humaines en loisir*.

À la suite des consultations auprès de l'UQTR et de la *Dalhousie University*, nous avons décidé d'éliminer le cours RETO4100 *Séminaire de synthèse* et d'intégrer certaines composantes de ce cours à l'internat. Parmi celles-ci, nous rendrons obligatoires certaines étapes de préparation avant de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de partir en stage. Nous n'avons pas à créer de nouveaux cours afin de se conformer à la reconfiguration ou au changement du nom du baccalauréat.

Nous voulons abolir le cours RETO2022 *Loisir et vie personnelle* puisqu'il est devenu une duplication du cours GLST2000<sup>1</sup> *Éducation au loisir*. Ce cours devait être offert aux étudiantes et aux étudiants à l'extérieur de notre programme. Cependant, faute de ressources professorales, il n'a jamais été offert. Le cours RETO3470 *Philosophie du loisir* est à abolir puisqu'il n'est plus offert depuis quelques années. Nous proposons l'abolition du cours RETO4205 *Projet d'étude thématique* encore une fois parce qu'il n'a jamais été offert en raison d'un manque d'intérêt pour ce type de cours parmi nos étudiantes et nos étudiants. De plus, nous proposons également l'abolition des cours RETO3105 *Loisir et spiritualité* et RETO3461 *Plein air et éco-tourisme* qui n'ont pas été offerts au cours des dernières années.

Nous voulons que le cours GLST2301 *Loisir thérapeutique* devienne obligatoire et que le GLST2300 *Loisir inclusif* (anciennement *Loisir et groupes spéciaux*<sup>2</sup>) devienne un cours à option. Le GLST2301 *Loisir thérapeutique* est davantage un cours d'introduction à tout ce domaine d'intervention.

## 2.1 Objectifs

Le programme en gestion du loisir, sport et tourisme permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir les concepts, les théories et les méthodologies utilisés dans l'étude et la gestion des phénomènes loisir, sport et tourisme. Le programme développe un esprit critique et analytique et permet de se familiariser avec certaines méthodes de recherche appliquées. L'étudiante ou

<sup>1</sup> À partir de ce point, tous les cours RETO changent de cycle à GLST.

<sup>2</sup> Nous présenterons quelques modifications de noms de cours afin de refléter l'arrêt de l'utilisation du mot récréologie ou récré.

l'étudiant doit également réussir un stage dans l'un des secteurs liés au loisir, au sport ou au tourisme.

## 2.2. Stratégies pédagogiques

Le programme en gestion du loisir, sport et tourisme fait appel à plusieurs stratégies pédagogiques comme les cours magistraux, les séminaires, les présentations orales, les études de cas, les visites sur le terrain et les travaux de recherche. La plupart des cours de ce programme combinent un enseignement de type magistral avec divers exercices pratiques. Dans le cours obligatoire GLST2000 *Éducation au loisir*, l'accent est mis sur l'étude des concepts et des modèles d'éducation au loisir. Sur le plan pratique, les étudiantes et les étudiants examinent les valeurs rattachées au loisir, et ce, à partir d'exercices personnels ou collectifs. Le cours GLST2002 *Dynamique communautaire* permet d'appliquer les stratégies de développement communautaire en organisant une activité ayant pour but de familiariser l'étudiante ou l'étudiant avec les techniques de campagnes de financement et de sensibilisation. À l'intérieur du cours GLST3002 *Design en récréo-tourisme*, les étudiantes et les étudiants doivent visiter un équipement de loisir et en faire l'évaluation à partir de standards reconnus. Le cours GLST3400 *Marketing loisir et tourisme* donne la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de développer une stratégie de marketing appliquée à un événement existant. Les cours à option GLST3430 *La demande touristique* et GLST4105 *Séminaire d'analyse* offrent l'occasion de mettre en pratique les étapes de recherche vues en GLST/KNEP2323 *Recherche en kiné. et loisir*, les étudiantes et les étudiants ayant comme projet la collecte et l'analyse de données lors de manifestations sportives et culturelles de la région. Le programme comprend aussi un stage de quatre mois qui se déroulera, si notre proposition est acceptée, durant le semestre d'hiver de la quatrième année. Cette expérience vise la mise en pratique des techniques et des stratégies d'interventions dans les domaines de l'animation, de la programmation, de la gestion, de la planification et de la recherche.

## 2.3 Résultats attendus

Les diplômées et les diplômés en gestion du loisir, sport et tourisme seront en mesure d'analyser le phénomène loisir dans son ensemble et d'intervenir en développant des programmes qui répondent aux besoins des clientèles cibles des secteurs municipaux, thérapeutiques et touristiques. De plus, elles et ils seront capables de gérer les organismes communautaires et les équipements récréo-touristiques autant du secteur public que privé. Elles et ils seront aussi aptes à animer les groupes dans une perspective de développement communautaire. Pour ce qui est de la recherche, les diplômées et les diplômés seront initiés aux différentes étapes d'un projet de recherche et pourront poursuivre des études supérieures dans le domaine de la gestion du loisir, sport et tourisme ou dans un domaine connexe.

## 3. La formation fondamentale

La formation fondamentale du programme de baccalauréat spécialisé en gestion du sport, loisir et tourisme compte un total de 60 crédits, dont 48 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. Les cours obligatoires de la formation fondamentale préparent l'étudiante ou l'étudiant aux trois volets du programme, soit l'intervention communautaire, le loisir thérapeutique et le tourisme. À noter que l'évaluateur externe recommandait de développer les trois volets dans cet ordre. C'est d'ailleurs suite à cette recommandation que nous avons procédé aux changements au programme.

### 3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

La formation fondamentale en gestion du loisir, sport et tourisme s'organise autour de deux volets ou approches : l'une, dite scientifique, vise une meilleure compréhension et une meilleure saisie des comportements et des significations du champ d'études professionnel, ainsi que des systèmes d'interventions susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs des individus et des communautés. L'autre approche relève davantage de la capacité d'intervenir auprès des individus et des groupes, et ce, dans des systèmes organisés. Cette approche suppose l'acquisition des habiletés, des attitudes et des techniques adaptées à la fois au champ d'études et aux différentes situations professionnelles dans lesquelles cette intervention a cours.

Les cours de la formation fondamentale préparent les étudiantes et les étudiants aux trois volets; certains cours sont orientés vers deux volets, alors que d'autres sont axés sur un volet en particulier. En première année, le cours obligatoire GLST1000 *Étude loisir sport tourisme* aborde les fonctions et les concepts de base du loisir et donne une vue d'ensemble du phénomène loisir ainsi que des divers champs d'intervention. De par son contenu, ce cours s'arrime aux trois volets. Le cours obligatoire GLST2000 *Éducation au loisir* touche les concepts et les modèles d'éducation au loisir ainsi que les approches, stratégies et outils nécessaires au développement et à l'animation d'activités d'éducation aux loisirs et cadre dans les profils intervention communautaire et récréation thérapeutique. L'étudiante ou l'étudiant est donc initié aux concepts de base de la formation fondamentale en récréologie.

En deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant approfondit l'étude des concepts et théories du loisir et du tourisme (GLST2105 *Concepts et théories du loisir*), et les cours (GLST2301 *Loisir thérapeutique*, GLST2002 *Dynamique communautaire*, GLST/KNEP 2323 *Recherche en kiné. et loisir* et GLST2401 *Dév. de programmes récréatifs*) permettent l'étude et la mise en pratique des étapes de développement de programmes pour les diverses clientèles. À part le cours GLST2301 *Loisir thérapeutique* qui est axé sur le volet « intervention communautaire » et « loisir thérapeutique », les autres cours s'arriment aux trois volets. Les cours à option de la discipline principale approfondissent les connaissances préparant à une intervention efficace dans tous les secteurs d'intervention.

En troisième année, l'étudiante ou l'étudiant approfondit ses connaissances pour ce qui est du marketing des programmes et de la gestion des ressources humaines en loisir et tourisme, des questions légales et économiques du loisir, ainsi que dans la planification et le design des équipements de loisir. Les cours GLST3400 *Marketing loisir et tourisme*, GLST3180 *Économie loisir sport tourisme*, GLST3001 *Aménagement espaces récréatifs* et GLST3002 *Design en récréotourisme* s'arriment aux volets « intervention communautaire » et « tourisme ».

L'internat de quatre mois GLST4000 *Internat professionnel* au dernier semestre de la quatrième année vise la mise en application des connaissances acquises et le développement de compétences propres à la profession de travailleur dans les milieux récréatifs et peut se faire au sein de milieux correspondant aux trois volets.

### 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

La formation dans les disciplines connexes comprend un total de 30 crédits. Plusieurs cours des disciplines connexes viennent compléter la formation fondamentale en gestion du loisir, sport et tourisme. Trois (3) crédits de cours de la liste doivent être suivis parmi les disciplines d'économie, philosophie, psychologie, sociologie et sciences politiques (ECON1011 *Introduction à l'économie*, PHIL1100 *Initiation à la philosophie*, PSYC1000 *Introduction à la psychologie*, SOCI1000 *Introduction à la société*, SCPO1000 *Science politique I* ou SCPO1050 *Vie politique canadienne*). Également, les étudiantes et les étudiants ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en animation en suivant le cours EDUC2121 *Animation et communication*, et de parfaire leurs compétences en gestion par le biais du cours ADMN1220 *Introduction au management* et en comptabilité grâce au cours ADCO1010 *Comptabilité financière I*. Six (6) crédits en kinésiologie et/ou en méthodologie de l'éducation physique et du sport (MEPS) font également partie des cours connexes. Trois (3) crédits de cours à option parmi le bloc des sigles ADMK, ADMN, ETFA, PSYC, NUAL, NUF, ECON, PHIL, SCPO et SOCI ainsi que trois (3) crédits parmi ECON, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI sont également au programme d'études en récréologie et s'arriment bien aux trois volets.

Les cours connexes de STAT2653 *Statistique descriptive* et de FRAN2502 *Discours argumentatif* viennent compléter la formation fondamentale de nos étudiantes et nos étudiants.

3.3 Répartition des 90 crédits de la formation fondamentale du programme de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

Tableau 1

<b>Formation fondamentale</b>			
<b>Discipline principale - cours obligatoires</b>			
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédits</u>	<u>Total</u>
GLST1000	Étude loisir sport tourisme	3	
GLST2000	Éducation au loisir	3	
GLST2002	Dynamique communautaire	3	
GLST2105	Concepts et théories du loisir	3	
GLST2301	Loisir thérapeutique	3	
GLST/KNEP2323	Recherche en kiné. et loisir	3	
GLST2401	Dév. de programmes récréatifs	3	
GLST3001	Aménagement espaces récréatifs	3	
GLST3002	Design en récréo-tourisme	3	
GLST3180	Économie loisir sport tourisme	3	
GLST3400	Marketing loisir et tourisme	3	
GLST4000	Internat professionnel	15	
Total des cours obligatoires			<b>48 cr.</b>
<b>Discipline principale – cours à option</b>			
Choisir 12 crédits dont au moins 9 crédits de niveaux 3000 et 4000 parmi la liste de cours suivants :			
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédits</u>	
GLST/MEPS1703	Natation I	3	12
GLST2010	La gestion du bénévolat	3	
GLST2300	Loisir inclusif	3	
GLST2411	Loisir et culture	3	
GLST3011	Financement loisir touristique	3	
GLST3100	Cadre juridique en loisir	3	
GLST3101	Loisir et secteur public	3	
GLST3201	Loisir et secteur privé	3	
GLST3312	Loisir et personnes âgées	3	
GLST3430	La demande touristique	3	
GLST/KNEP3463	Gestion sportive et récréative	3	
GLST3473	Ressources humaines en loisir	3	
GLST4002	Tendances en loisir	3	
GLST4105	Séminaire d'analyse	3	
GLST4432	Le développement touristique	3	
Total des cours à option			<b>12 cr.</b>
<b>TOTAL DISCIPLINE PRINCIPALE</b>			<b>60 CR</b>

<b>Disciplines connexes - cours obligatoires</b>			
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de crédits</u>	
ADCO1010	Comptabilité financière I	3	
EDUC2121	Animation et communication	3	
FRAN2502	Discours argumentatif	3	
STAT2653	Statistique descriptive	3	
ADMN1220	Introduction au management	3	
Total des cours obligatoires			<b>15 cr.</b>
<b>Disciplines connexes – cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :			
ECON1011	Introduction à l'économie	3	3
PHIL1100	Initiation à la philosophie	3	
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3	
SOCI1000	Introduction à la société	3	
SCPO1000	Science politique I	3	
SCPO1050	Vie politique canadienne	3	
Choisir 3 crédits parmi les sigles ECON, PHIL, PSYC, SCPO et SOCI			3
Choisir 3 crédits parmi les sigles ADMK, ADMN, ETFA, PSYC, NUAL, NUF, ECON, PHIL, SCPO et SOCI			3
Choisir 6 crédits parmi les sigles KNEP et MEPS dont un minimum de trois crédits KNEP			6
Total des cours à option			<b>15 cr.</b>
<b>TOTAL DISCIPLINES CONNEXES</b>			<b>30 CR</b>

## 4. La formation générale

Nous estimons que le programme en gestion du loisir, sport et tourisme nous permet de satisfaire aux objectifs de formation générale tels qu'exigé par le projet de reconfiguration des programmes du Sénat académique.

### 4.1 *Initiation au travail intellectuel universitaire*

Les étudiantes et les étudiants sont initiés au travail universitaire dans le cadre du cours SANT1003 *Initiation aux études : santé*. Ce cours offert par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires a comme objectif d'offrir des bases solides de techniques d'apprentissage, de préparation de projet et de recherche bibliographique aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants pour qu'ils acquièrent des habitudes qui mèneront à la réussite académique. Il sert également à les familiariser, dès leur arrivée, au système de santé et aux disciplines qui y œuvrent pour favoriser le respect des autres professions et le développement d'affinités pour le travail en équipes multidisciplinaires.

### 4.2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation*

Pour répondre à cet objectif, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation*.

Le cours à option *Tendances en loisir* (GLST4002) pose un regard sur les différentes méthodologies capables de bien cerner les tendances mondiales actuelles. L'influence de certaines tendances sur l'offre et la demande des services récréatifs est examinée. L'étude approfondie d'auteurs contemporains permettra à l'étudiante ou à l'étudiant de faire une sérieuse réflexion sur l'évolution du loisir dans nos sociétés modernes. Le cours à option GLST4432 *Développement touristique* examine les composantes du développement touristique et l'importance de leur intégration globale. Les étudiantes et les étudiants se familiarisent avec les cadres conceptuels qui sont utilisés afin d'assurer le développement touristique d'une région ou d'une attraction. Les notions du respect de l'intégrité d'une région hôte, de sa population et de ses ressources naturelles sont abordées. Le développement touristique doit se faire en respectant à la fois l'être humain, sa culture et son environnement. Le tourisme est plus qu'un simple « produit » de consommation.

### 4.3 *Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne*

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours tiré de la banque de cours de formation générale afin de répondre à l'objectif *Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne*.

### 4.4 *Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité*

Les cours ECON1011 *Introduction à l'économie*, PHIL1100 *Initiation à la philosophie*, PSYC1000 *Introduction à la psychologie*, SCPO1000 *Science politique I*, SCPO1050 *Vie politique canadienne* et SOCI1000 *Introduction à la société* initient l'étudiante ou l'étudiant aux méthodes dont on se sert dans d'autres disciplines et champs d'études pour arriver à comprendre la personne humaine, la société et l'univers et permettent d'atteindre cet objectif.

### 4.5 *Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences*

Le cours obligatoire de *Statistique descriptive* STAT2653 offre la possibilité à l'étudiante et à l'étudiant de connaître les concepts de base de la statistique et donc d'atteindre cet objectif.

### 4.6 *Sensibilité aux arts et lettres*

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir au moins un cours parmi une liste de cours tirée de la banque de cours de formation générale afin de satisfaire l'objectif *Sensibilité aux arts et lettres*.

#### 4.7 *Capacité de penser logiquement et de manière critique*

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours parmi une liste de cours tirée de la banque de cours de formation générale afin de répondre à l'objectif *Capacité de penser logiquement et de manière critique*.

#### 4.8 *Capacité de s'exprimer en français*

Les deux cours obligatoires de français font en sorte que les étudiantes et les étudiants acquièrent les capacités de s'exprimer en français.

#### 4.9 *Capacité de s'exprimer en anglais*

Le cours obligatoire d'anglais au programme *Language, writing and reading* ANGL1021 à la suite du test de classement fait en sorte que les étudiantes et les étudiants sont en mesure de développer la capacité de s'exprimer en anglais.

**Tableau 2**  
**Exigences et objectifs de la Formation générale satisfaits dans le cadre du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme**

Objectifs de formation générale	Cours permettant d'atteindre l'OFG	Cours au choix*
OFG1 - Initiation au travail universitaire	SANT1003 Initiation aux études : santé	
OGF2 - Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	
OFG3 - Initiation à la responsabilisation sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	
OFG4 - Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité	L'un ou l'autre des cours à option suivants : ECON1011 Introduction à l'économie PHIL1100 Initiation à la philosophie PSYC1000 Introduction à la psychologie SCPO1000 Science politique I SCPO1050 Vie politique canadienne SOCI1000 Introduction à la société	3 cr.*
OFG5 - Connaissances dans les domaines de la mathématique et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive	3 cr.*
OFG6 - Sensibilité aux arts et aux lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	
OFG7 - Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	
OFG8 - Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	
OFG9 - Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1021 Language, writing and reading	

\* Le programme du baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme permet donc à l'étudiante et à l'étudiant de suivre six crédits de cours au choix.



<b>3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ANNÉES</b>		<b>FORMATION GÉNÉRALE OU COURS AU CHOIX</b>	
<b>OBLIGATOIRES</b>			
	<b>36 CR</b>	SANT1003	Initiation aux études : santé 3
		FRAN1500	Communication orale 3
		FRAN1600 <sup>(1)</sup>	Communication écrite 3
		ANGL1021 <sup>(2)</sup>	Language, writing and reading 3
RETO3001	Aménagement espaces récréatifs 3	Choisir 3 crédits de cours dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG6	
RETO3002	Design en récréo-tourisme 3	Sensibilité aux arts et lettres	<u>3</u> 15CR
RETO3100	Cadre juridique en récréologie 3		
RETO3180	Économie récréo-touristique 3		
RETO3400	Marketing et récréologie 3		
RETO3473	Ressources humaines en récréo. 3		
RETO4000	Internat professionnel 15		
RETO4100	Séminaire de synthèse 3		<u>30 CR</u>
OPTION A	9 CR.		
OPTION C	6 CR.		
CHOIX	9 CR.		
<b>TOTAL</b>	<b>60 CR</b>		
<b>GLOBAL</b>	<b>126 CR.</b>		
<b>Cours à option</b>		<sup>(1)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.	
<b>OPTION A</b>		<sup>(2)</sup> Ou de niveau supérieur selon les résultats obtenus lors de l'examen de classement.	
RETO2010	La gestion du bénévolat	L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1042 doit remplacer ces 3 crédits par un autre cours d'anglais.	
RETO2022	Loisir et vie personnelle		
RETO2301	Loisir thérapeutique		
RETO2411	Récréologie et culture		
RETO3011	Financement récréo-touristique		
RETO3101	Récréologie et secteur public		
RETO3105	Loisir et spiritualité		
RETO3201	Récréologie et secteur privé		
RETO3301	Programmation thérapeutique		
RETO3312	Loisir et personnes âgées		
RETO3313	Aîné(e)s en institution		
RETO3430	La demande touristique		
RETOKNEP3463	Gestion sportive et récréative		
RETO3461	Plein air et éco-tourisme		
RETO/PHIL3470	Philosophie du loisir		
RETO4002	Tendances et récréologie		
RETO4105	Séminaire d'analyse		
RETO4205	Projet d'étude thématique		
RETO4432	Le développement touristique		
<b>REMARQUE</b> : L'étudiante ou l'étudiant peut substituer, jusqu'à concurrence de 6 crédits, des cours de l'option A par des cours en kinésiologie (KNEP ou MEPS).			
<b>OPTION B</b>		<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
ECON1011	Introduction à l'économie	<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
PHIL1100	Initiation à la philosophie	<u>Discipline principale : cours obligatoires</u>	
PSYC1000	Introduction à la psychologie	GLST2002	Dynamique communautaire 3
SOCI1000	Introduction à la société	GLST2105	Concepts et théories du loisir 3
SCPO1000	Science politique I	GLST2301	Loisir thérapeutique 3
	Ou	GLST2323	Recherche en kiné. et loisir 3
SCPO1050	Vie politique canadienne	GLST2401	Dév. de programmes récréatifs <u>3</u> 15 CR
<b>OPTION C</b>		<u>Disciplines connexes : cours obligatoires</u>	
L'étudiante ou l'étudiant doit obligatoirement suivre des cours dans un minimum de deux des disciplines suivantes :		EDUC2121	Animation et communication 3
		FRAN2502	Discours argumentatif 3
		STAT2653	Statistique descriptive <u>3</u> 9 CR
		<u>Disciplines connexes : cours à option</u>	
		Choisir 3 crédits parmi les sigles KNEP	3
		Choisir 3 crédits parmi les sigles ECON, PHIL, PSYC, SCPO et SOCI	<u>3</u> 6 CR
			<u>30 CR</u>
		<b>3<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
		<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
		<u>Discipline principale : cours obligatoires</u>	
		GLST3001	Aménagement espaces récréatifs 3
		GLST3002	Design en récréo-tourisme 3
		GLST3180	Économie loisir sport tourisme 3
		GLST3400	Marketing loisir et tourisme <u>3</u> 12 CR
		<u>Discipline principale : cours à option</u>	
		(Choisir 3 crédits de niveaux 3000 et 4000 dans la liste des cours à option GLST)	
			<u>3</u> 3CR

Psychologie	<u>Disciplines connexes : cours obligatoires</u>		
	ADMN1220 Introduction au management	3	3 CR
PSYC1600 Développement humain I	<u>Disciplines connexes : cours à option</u>		
PSYC1650 Développement humain II	<u>Choisir 3 crédits parmi les sigles KNEP ou MEPS</u>	3	
PSYC2500 Psychologie sociale			
PSYC2700 Intro. à la psychosexualité			
PSYC2800 Relations humaines			
Sociologie	Choisir 3 crédits parmi les sigles ADMK, ADMN, ETFA, NUAL, NUEF, ECON, PHIL, PSYC, SCPO et SOCI	3	9 CR
SOCI2510 Société canadienne	<b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</b>		
SOCI2540 Sociologie des jeunes	Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG2		
SOCI3420 Écologie sociale	<i>Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation</i>	3	
SOCI4220 Développement régional			
Science politique	Choisir 3 crédits de cours au choix	3	6 CR
SCPO2100 Système politique canadien			<u>30 CR</u>
SCPO2220 Principes d'admin. publique			
SCPO3400 Les femmes et le pouvoir			
SCPO4210 Politique et administration			
Philosophie	<b>4<sup>e</sup> ANNÉE</b>		
PHIL2210 Philo de la communication	<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>		
PHIL2225 Philosophie du féminisme	<u>Discipline principale : cours obligatoire</u>		
PHIL2235 Éthique	GLST4000 Internat professionnel	15	15 CR
PHIL3462 Philosophie de la culture	<u>Discipline principale : cours à option</u>		
Économie	(Choisir 6 crédits de niveaux 3000 et 4000 dans la liste des cours à option GLST)		6 CR
ECON1020 Principes économiques (macro)	<b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</b>		
ECON2021 Économie et vieillissement	<u>Cours obligatoires de formation générale</u>		
ECON2130 Économie de l'Atlantique	Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG3		
ECON3800 Économie régionale et urbaine	<i>Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne</i>	3	
	Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG7		
	<i>Capacité de penser logiquement et de manière critique</i>	3	
	<u>Cours au choix</u>		
	Choisir 3 crédits de cours au choix	3	9 CR
			<u>30 CR</u>
			<u>Total 120 CR</u>
	<u>Discipline principale : cours à option</u>		
	GLST/MEPS1703 Natation I		
	GLST2010 La gestion du bénévolat		
	GLST2300 Loisir inclusif		
	GLST2411 Loisir et culture		
	GLST3011 Financement loisir touristique		
	GLST3100 Cadre juridique en loisir		
	GLST3101 Loisir et secteur public		
	GLST3201 Loisir et secteur privé		
	GLST3312 Loisir et personnes âgées		
	GLST3430 La demande touristique		
	GLST/KNEP3463 Gestion sportive et récréative		
	GLST3473 Ressources humaines en loisir ?		

GLST4002	Tendances en loisir
GLST4105	Séminaire d'analyse
GLST4432	Le développement touristique

**Tableau 3**

**Comparaison entre le nombre de crédits du programme actuel de baccalauréat en récréologie (126 crédits) avec le programme proposé du baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme (120 crédits)**

Programme actuel				Programme proposé			
1 <sup>re</sup> année				1 <sup>re</sup> année			
Formation fondamentale :				Formation fondamentale :			
	Discipline principale	9 cr.			Discipline principale	9 cr.	
	Disciplines connexes	9 cr.			Disciplines connexes	6 cr.	
	Formation générale :	15 cr.	33 cr.		Formation générale :	15 cr.	30 cr.
2 <sup>e</sup> année				2 <sup>e</sup> année			
Formation fondamentale :				Formation fondamentale :			
	Discipline principale	21 cr.			Discipline principale	15 cr.	
	Disciplines connexes	3 cr.			Disciplines connexes	15 cr.	
	Formation générale :	9 cr.	33 cr.		Formation générale :	-	30 cr.
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années				3 <sup>e</sup> année			
Formation fondamentale :				Formation fondamentale :			
	Discipline principale	45 cr.			Discipline principale	15 cr.	
	Disciplines connexes	6 cr.			Disciplines connexes	9 cr.	
	Formation générale :	9 cr.	60 cr.		Formation générale :	6 cr.	30 cr.
				4 <sup>e</sup> année			
				Formation fondamentale :			
					Discipline principale	18 cr.	
					Disciplines connexes	3 cr.	
					Formation générale :	9 cr.	30 cr.
Total :				Total :			
			126 cr.				120 cr.

Formulaire CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline)

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINENom du programme : Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours? (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
RETO1000	3	GLST1000	3	oui
RETO2000	3	GLST2000	3	oui
RETO2002	3	GLST2002	3	oui
RETO2105	3	GLST2105	3	oui
RETO2301	3	GLST2301	3	oui
RETO2323	3	GLST/KNEP2323	3	oui
RETO2401	3	GLST2401	3	oui
RETO3001	3	GLST3001	3	oui
RETO3002	3	GLST3002	3	oui
RETO3180	3	GLST3180	3	oui
RETO3400	3	GLST3400	3	oui
RETO4000	15	GLST4000	15	oui
RETO4100	3	---	---	---
MEPS/RETO1703		GLST/MEPS1703	3	oui
RETO2010		GLST2010	3	oui
RETO2022		---	---	---
RETO2300		GLST2300	3	oui
RETO2411		GLST2411	3	oui
MEPS/RETO2703		---	---	--
RETO2999		GLST2999	50	oui
RETO3011		GLST3011	3	oui
RETO3100		GLST3100	3	oui
RETO3101		GLST3101	3	oui
RETO3105		---	---	---
RETO3201		GLST3201	3	oui
RETO3301		---	---	---
RETO3312		GLST3312	3	oui
RETO3313		---	---	---
RETO3430		GLST3430	3	oui
RETO3461		---	---	---
RETO/KNEP3463		GLST/KNEP3463	3	oui
RETO3473		GLST3473	3	oui
MEPS/RETO3713		---	---	---
RETO/PHIL3470		---	---	---
RETO4002		GLST4002	3	oui
RETO4105		GLST4105	3	oui
RETO4205		---	---	---
RETO4432		GLST4432	3	Oui

\*Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

Formulaire CPR-8 (Modification à la banque de cours de formation générale (OFG))

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS DE FORMATION GÉNÉRALE (OFG)**

Nom du programme : GLST – Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

Banque de cours actuelle d'OFG (objectifs de la formation générale)			Banque de cours proposée d'OFG (objectifs de la formation générale)		
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>	<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro d'OFG visé</u>
				Aucun cours déposé dans la banque de cours.	

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

### 1.1 Titre du programme

Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

### 1.2 Unité responsable

École de kinésiologie et de récréologie

### 1.3 Diplôme accordé

B. Gest. L.S.T.

### 1.4 Durée du programme

4 ans

### 1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton 4 ans  
Edmundston – première année. Les années subséquentes se font à Moncton.

### 1.6 Date d'entrée en vigueur

Le 1<sup>er</sup> septembre 2012

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme permet aux étudiantes et aux étudiants de connaître les concepts et les méthodologies utilisés dans l'étude et la gestion des phénomènes du loisir, du sport et du tourisme. Le programme développe un esprit critique et analytique et permet de se familiariser avec certaines méthodes de recherche appliquées.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Le programme de baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme fait appel à plusieurs stratégies pédagogiques comme les cours magistraux, les séminaires, les présentations orales, les études de cas, les visites sur le terrain, les travaux de recherche et en fin de programme les étudiantes et les étudiants doivent réussir un stage pratique soit en loisir, en sport ou en tourisme. La plupart des cours de la formation fondamentale combinent un enseignement de type magistral avec divers exercices pratiques.

## 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "  X
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

## 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>3</sup>

<b>Formation fondamentale</b>			
<b>Discipline principale - cours obligatoires</b>			
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédits</u>	<u>Total</u>
GLST1000	Étude loisir sport tourisme	3	<b>48 cr.</b>
GLST2000	Éducation au loisir	3	
GLST2002	Dynamique communautaire	3	
GLST2105	Concepts et théories du loisir	3	
GLST2301	Loisir thérapeutique	3	
GLST/KNEP2323	Recherche en kiné. et loisir	3	
GLST2401	Dév. de programmes récréatifs	3	
GLST3001	Aménagement espaces récréatifs	3	
GLST3002	Design en récréo-tourisme	3	
GLST3180	Économie loisir sport tourisme	3	
GLST3400	Marketing loisir et tourisme	3	
GLST4000	Internat professionnel	15	
<b>Discipline principale – cours à option (choisir 12 crédits parmi les cours suivants, dont au moins 9 crédits de niveaux 3000 ou 4000)</b>			
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédits</u>	
GLST/MEPS1703	Natation I	3	<b>12 cr.</b>
GLST2010	La gestion du bénévolat	3	
GLST2300	Loisir inclusif	3	
GLST2411	Loisir et culture	3	
GLST3011	Financement loisir touristique	3	
GLST3100	Cadre juridique en loisir	3	
GLST3101	Loisir et secteur public	3	
GLST3201	Loisir et secteur privé	3	
GLST3312	Loisir et personnes âgées	3	
GLST3430	La demande touristique	3	
GLST/KNEP3463	Gestion sportive et récréative	3	
GLST3473	Ressources humaines en loisir	3	
GLST4002	Tendances en loisir	3	
GLST4105	Séminaire d'analyse	3	
GLST4432	Le développement touristique	3	
<b>TOTAL DISCIPLINE PRINCIPALE</b>			

<b>Disciplines connexes - cours obligatoires</b>			
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédits</u>	<u>Total</u>
ADCO1010	Comptabilité financière I	3	
EDUC2121	Animation et communication	3	

<sup>3</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

FRAN2502	Discours argumentatif	3	
STAT2653	Statistique descriptive	3	
ADMN1220	Introduction au management	3	
Total des cours obligatoires			<b>15 cr.</b>
<b>Disciplines connexes – cours à option</b>			
<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>			
ECON1011	Introduction à l'économie	3	3
PHIL1100	Initiation à la philosophie	3	
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3	
SOCI1000	Introduction à la société	3	
SCPO1000	Science politique I	3	
SCPO1050	Vie politique canadienne	3	
Choisir 3 crédits parmi les sigles ECON, PHIL, PSYC, SCPO et SOCI			3
Choisir 3 crédits parmi les sigles ADMK, ADMN, ETFA, PSYC, NUAL, NUEF, ECON, PHIL, SCPO et SOCI			3
Choisir 6 crédits parmi les sigles KNEP et MEPS dont un minimum de 3 crédits KNEP			6
Total des cours à option			<b>15 cr.</b>
<b>TOTAL DISCIPLINES CONNEXES</b>			<b>30 CR</b>

---

<b>Total cours de formation fondamentale</b>	<b>90 cr.</b>
<b>Formation générale et cours au choix</b>	<b><u>30 cr.</u></b>
<b>Total programme</b>	<b>120 cr.</b>

---

### 3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

## Formulaire CPR-11

Nom :

NI :

Feuille de route pour le programme spécialisé : Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
GLST1000	Étude loisir sport tourisme	3	
GLST2000	Éducation au loisir	3	
<b>Discipline principale – Cours à option (Voir note 2)</b>			
GLST	(choisir un cours de niveau 1000 ou 2000)	3	
<b>B. Disciplines connexes – Cours obligatoire</b>			
ADCO1010	Comptabilité financière I	3	
<b>Disciplines connexes – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :			
ECON1011	Introduction à l'économie	3	3
PHIL1100	Initiation à la philosophie	3	
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3	
SCPO1000	Science politique I	3	
SCPO1050	Vie politique canadienne	3	
SOCI1000	Introduction à la société	3	
<b>II. Formation générale ou cours au choix (Voir note 1)</b>			
FRAN1500	Communication orale	3	OFG8
FRAN1600	Communication écrite	3	OFG8
SANT1003	Initiation aux études : santé	3	OFG1
ANGL1021	ou plus (selon le test de classement)	3	OFG9
Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG6 – Sensibilité aux arts et lettres		3	OFG6

Deuxième année (30 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
GLST2002	Dynamique communautaire	3	
GLST2105	Concepts et théories du loisir	3	
GLST2301	Loisir thérapeutique	3	
GLST/KNEP2323	Recherche en kiné. et loisir	3	
GLST2401	Dév. de programmes récréatifs	3	
<b>B. Disciplines connexes – Cours obligatoires</b>			
EDUC2121	Animation et communication	3	
FRAN2502	Discours argumentatif	3	
STAT2653	Statistique descriptive	3	OFG5
<b>Disciplines connexes – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les sigles KNEP		3	
Choisir 3 crédits parmi les sigles ECON, PHIL, PSYC, SCPO et SOCI		3	

Troisième année (30 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoires</b>			
GLST3001	Aménagement espaces récréatifs	3	
GLST3002	Design en récréo-tourisme	3	
GLST3180	Économie loisir sport tourisme	3	
GLST3400	Marketing loisir sport tourisme	3	
<b>Discipline principale – Cours à option (Voir note 2)</b>			
GLST	(choisir 3 crédits de cours de niveaux 3000 et 4000)	3	
<b>B. Disciplines connexes – Cours obligatoire</b>			
ADMN1220	Introduction au management	3	
<b>C. Disciplines connexes – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les sigles KNEP ou MEPS		3	
Choisir 3 crédits parmi les sigles ADMK, ADMN, ETFA, PSYC, NUAL, NUF, ECON, PHIL, SCPO et SOCI		3	
<b>II. Formation générale et cours au choix (Voir note 1)</b>			
Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation		3	OFG2
Choisir 3 crédits de cours au choix		3	

Quatrième année (30 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Discipline principale – Cours obligatoire</b>			
GLST4000 Internat professionnel		15	
<b>Discipline principale – Cours à option (Voir note 2)</b>			
GLST (choisir 6 crédits de cours de niveaux 3000 et 4000)		6	
<b>II. Formation générale ou cours au choix (Voir note 1)</b>			
Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG3-Initiation à la responsabilisation sociale et citoyenne		3	OFG3
Choisir 3 crédits dans la banque de cours de formation générale qui répondent à l'OFG7-Capacité de penser logiquement et de manière critique		3	OFG7
Choisir 3 crédits de cours au choix		3	

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme**

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT1003 Initiation aux études : santé	3	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	3	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	3	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	L'un ou l'autre des cours suivants peut satisfaire l'objectif de formation générale: ECON1011 Introduction à l'économie PHIL1100 Initiation à la philosophie PSYC1000 Introduction à la psychologie SCPO1000 Science politique I SCPO1050 Vie politique canadienne SOCI1000 Introduction à la société	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive	3	Choisir un cours au choix
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	3	
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale qui répond à cet objectif	3	
<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3 3	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1021 ou plus (selon le test de classement)	3	

Notes :

<sup>1</sup> Dans le cadre du Baccalauréat en gestion du sport, loisir et tourisme, vous devez compléter 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale et/ou cours au choix. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de Baccalauréat en gestion du sport, loisir et tourisme, la **formation fondamentale** permet de répondre à **deux (2) OFG** :

OFG 4 au moyen d'un des cours suivants : ECON1011, PHIL1100, PSYC1000, SCPO1000, SCPO1050, SOCI1000;  
OFG 5 au moyen du cours STAT2653.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

OFG 1 au moyen du cours SANT1003;

OFG 8 au moyen des cours FRAN1500 et FRAN1600;

OFG 9 au moyen du cours ANGL1021 (ou un cours de niveau plus élevé selon le test de classement).

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir 12 crédits de la **Banque de cours de formation générale** soit 3 crédits de chaque rubrique suivante : OFG2, OFG3, OFG6 et OFG7.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre **6 crédits de cours au choix** dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

<sup>2</sup> Cours à option de la discipline principale – choisir 12 crédits dont au moins 9 crédits de niveaux 3000 et 4000.

GLST/MEPS1703	Natation I
GLST2010	La gestion du bénévolat
GLST2300	Loisir inclusif
GLST2411	Loisir et culture
GLST3011	Financement loisir touristique
GLST3100	Cadre juridique en loisir
GLST3101	Loisir et secteur public
GLST3201	Loisir et secteur privé
GLST3312	Loisir et personnes âgées
GLST3430	La demande touristique
GLST/KNEP3463	Gestion sportive et récréative
GLST3473	Ressources humaines en loisir
GLST4002	Tendances en loisir
GLST4105	Séminaire d'analyse
GLST4432	Le développement touristique

10. **MODIFICATIONS À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE**

**R : 05-CPR-111121**

*« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux articles 2.1, 3.2 et 3.2.1 de la Politique linguistique de l'Université de Moncton. »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux articles 2.1, 3.2 et 3.2.1 de la Politique linguistique de l'Université de Moncton. »*

## POLITIQUE LINGUISTIQUE

### 1. *Préambule*

L'Université de Moncton est un établissement de langue française dont la mission est de répondre en priorité aux aspirations et aux espoirs de la population francophone de l'Est du Canada et en particulier à ceux de la population acadienne. Afin de préserver et de promouvoir le statut de la langue française, elle a adopté une politique linguistique dont voici les règlements.

### 2. *Responsabilité*

La rectrice ou le recteur et la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, assistés des membres du Conseil de la langue française, ont la responsabilité de diffuser la politique linguistique et de veiller à son application.

#### 2.1 *Mandat du Conseil de la langue française*

Sous l'autorité du Sénat académique, le Conseil de la langue française ci-après appelé le Conseil, doit :

- recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université;
- recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux normes linguistiques;

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur et en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, le Conseil de la langue française doit :

- promouvoir l'usage efficace de la langue par des moyens appropriés;
- s'assurer que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université;
- contrôler l'application de cette politique et faire des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université;
- organiser, en collaboration avec les divers secteurs de l'Université, des activités de perfectionnement de la langue pour le corps professoral, les administratrices et administrateurs et les autres membres du personnel, ainsi que des ateliers sur l'évaluation du français à l'intention des professeures et des professeurs;
- établir les besoins d'aide au plan linguistique et organiser des programmes de perfectionnement avec suivi;
- recevoir les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique.

## POLITIQUE LINGUISTIQUE

### 1. *Préambule*

L'Université de Moncton est un établissement de langue française dont la mission est de répondre en priorité aux aspirations et aux espoirs de la population francophone de l'Est du Canada et en particulier à ceux de la population acadienne. Afin de préserver et de promouvoir le statut de la langue française, elle a adopté une politique linguistique dont voici les règlements.

### 2. *Responsabilité*

La rectrice ou le recteur et la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, assistés des membres du Conseil de la langue française, ont la responsabilité de diffuser la politique linguistique et de veiller à son application.

#### 2.1 *Mandat du Conseil de la langue française*

Sous l'autorité du Sénat académique, le Conseil de la langue française ci-après appelé le Conseil, doit :

- recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université;
- recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux normes linguistiques;

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur et en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, le Conseil de la langue française doit :

- **sensibiliser le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université;**
- promouvoir l'usage efficace de la langue par des moyens appropriés;
- s'assurer que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université;
- ~~contrôler~~ **veiller à** l'application de cette politique et faire des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université;
- ~~organiser, en collaboration avec les divers secteurs de l'Université, des activités de perfectionnement de la langue pour le corps professoral, les administratrices et administrateurs et les autres membres du personnel, ainsi que des ateliers sur l'évaluation du français à l'intention des professeures et des professeurs;~~
- **établir les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants au plan linguistique** et organiser des ~~ateliers~~ programmes de perfectionnement avec suivi;
- recevoir les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, **les traiter ou, au besoin, les transmettre aux instances appropriées;**

<p><b>3. Conseil de la langue française</b></p> <p><b>3.1 Statut et composition du Conseil</b> Le Conseil de la langue française est un comité permanent du Sénat académique. Il est composé de cinq personnes nommées par le Sénat. La durée du mandat est de deux ans renouvelable. La présidence du Conseil de la langue française sera assumée par un sénateur ou une sénatrice membre dudit Conseil.</p> <p>Composition du Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les trois personnes chargées de la promotion de la langue française à l'Université</li> <li>• un sénateur ou une sénatrice</li> <li>• un étudiant ou une étudiante.</li> </ul> <p><b>3.2 Comités de travail du Conseil de la langue française</b> Le Conseil met sur pied un comité de travail dans chaque campus universitaire en collaboration avec ce dernier. Chaque comité de travail sera présidé par un membre du Conseil.</p> <p><b>3.2.1 Fonctions</b> Sous la responsabilité immédiate des trois personnes responsables de la promotion de la langue française, et selon le mandat qui leur est confié par le Conseil, les comités de travail de chaque campus ont les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université;</li> <li>• définir les problèmes qui se posent dans leur propre campus en ce qui a trait au français et proposer des moyens de les résoudre;</li> <li>• étudier les plaintes et les suggestions, et transmettre les recommandations à l'une des trois personnes responsables de la promotion de la langue française;</li> <li>• veiller à ce que la politique linguistique de l'Université soit respectée;</li> <li>• rédiger des rapports d'étape et un rapport annuel à l'intention des personnes responsables de la promotion de la langue française et du Conseil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rédiger un rapport annuel à l'intention du Sénat.</li> </ul> <p><b>3. Conseil de la langue française</b></p> <p><b>3.1 Statut et composition du Conseil</b> Le Conseil de la langue française est un comité permanent du Sénat académique. Il est composé de cinq personnes nommées par le Sénat. La durée du mandat est de deux ans renouvelable. La présidence du Conseil de la langue française sera assumée par un sénateur ou une sénatrice membre dudit Conseil.</p> <p>Composition du Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les trois personnes chargées de la promotion de la langue française à l'Université</li> <li>• un sénateur ou une sénatrice</li> <li>• un étudiant ou une étudiante.</li> </ul> <p><b>3.2 Comités de travail du Conseil de la langue française</b> Le Conseil met sur pied un comité de travail dans chaque campus universitaire en collaboration avec ce dernier. Chaque comité de travail sera présidé par un membre du Conseil.</p> <p><b>3.2.1 Fonctions</b> Sous la responsabilité immédiate des trois personnes responsables de la promotion de la langue française, et selon le mandat qui leur est confié par le Conseil, les comités de travail de chaque campus ont les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université;</li> <li>• définir les problèmes qui se posent dans leur propre campus en ce qui a trait au français et proposer des moyens de les résoudre;</li> <li>• étudier les plaintes et les suggestions, et transmettre les recommandations à l'une des trois personnes responsables de la promotion de la langue française;</li> <li>• veiller à ce que la politique linguistique de l'Université soit respectée;</li> <li>• rédiger des rapports d'étape et un rapport annuel à l'intention des personnes responsables de la promotion de la langue française et du Conseil.</li> </ul>
---	---

**11. MODIFICATIONS, ABROGATION ET CRÉATION DE RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES DE PREMIER CYCLE (DOC. 12/11-12)**

**Modifications des règlements 1.16, 3.2, 3.4, 4.8 et 4.9**

**R : 08-CPR-120220**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au règlement universitaire 3.2 (Condition spéciale : admission anticipée). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la modification proposée au règlement universitaire 3.2 (Condition spéciale : admission anticipée) . »*

**R : 09-CPR-120220**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au règlement universitaire 4.1 (Demande d'admission). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la modification proposée au règlement universitaire 4.1 (Demande d'admission) . »*

**R : 10-CPR-120220**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du règlement 4.8 (Durée de l'admission à un programme non contingenté) et les modifications proposées au règlement universitaire 4.9 (Confirmation de l'admission et de la réadmission à un programme contingenté). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la création du règlement 4.8 (Durée de l'admission à un programme non contingenté) et les modifications proposées au règlement universitaire 4.9 (Confirmation de l'admission et de la réadmission à un programme contingenté) »*

**R : 11-CPR-120220**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification du règlement universitaire 1.16 (Réadmission). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la modification du règlement universitaire 1.16 (Réadmission). »*

**Abrogation du règlement 1.1.1**

**R : 12-CPR-120220**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abrogation du règlement universitaire 1.1.1 (Durée). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte l'abrogation du règlement universitaire 1.1.1 (Durée). »*

**Création des règlements 1.15.1 et 1.15.2**

**R : 13-CPR-120220**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création des règlements universitaires 1.15.1 (Programme contingenté) et 1.15.2 (Programme non contingenté). »*

Vote : unanime.

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la création des règlements universitaires 1.15.1 (Programme contingenté) et 1.15.2 (Programme non contingenté). »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-recteur adjoint à l'enseignement

Le 19 décembre 2011

Monsieur Neil Boucher, président  
Comité des programmes  
Édifice Taillon



**Objet : Modifications aux règlements 3.2, 4.1, 4.8 et 4.9 sur l'admission**

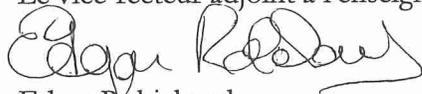
Afin de faciliter et d'accélérer le processus d'admission des étudiantes et des étudiants, le Registraire propose des modifications aux règlements suivants : 3.2 – Condition spéciale : admission anticipée, 4.1 – Demande d'admission, 4.8 – Confirmation de l'admission et 4.9 – Non-réadmission. Des consultations ont eu lieu dans les trois campus et cette proposition a reçu un appui favorable. Ces modifications ont été soumises à la RVD des 18 novembre et 12 décembre 2011 et ont été adoptées.

Dorénavant, l'étudiante ou l'étudiant recevrait la confirmation de son admission aussitôt que la réponse à sa demande d'admission est positive. Quant à la confirmation de l'admission pour les étudiantes et les étudiants qui font une demande dans un programme contingenté, elle serait assujettie à l'acceptation de l'offre d'admission par l'étudiante ou l'étudiant.

Les modifications aux règlements s'adressant aux cycles supérieurs seront soumises pour approbation à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Je vous prie donc de faire l'étude de ces modifications au Comité des programmes et de les acheminer au Sénat académique. Vous trouverez les règlements modifiés en pièce jointe.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement,

  
Edgar Robichaud

ER/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Membres de la RVD

p.j.

**Règlement 3.2 Condition spéciale : admission anticipée**

Règlement actuel	Règlement proposé
<p><b>3.2 Condition spéciale : admission anticipée</b></p> <p>Peut être admise à l'Université la personne qui, au cours de la dernière année de son programme d'études secondaires, a démontré qu'elle pouvait réussir les cours inscrits à son programme. Cette admission est annulée faute d'obtention du diplôme sanctionnant la fin des études secondaires et d'observation des autres exigences minimales requises.</p>	<p><b>3.2 Condition spéciale : admission anticipée</b></p> <p>Peut être admise à l'Université la personne qui, <del>au cours de</del> <b>est inscrite</b> à la dernière année de son programme d'études secondaires, <b>ainsi qu'aux cours préuniversitaires requis à l'admission</b>, et a démontré qu'elle pouvait réussir les cours inscrits à son programme. Cette admission est annulée faute d'obtention du diplôme sanctionnant la fin des études secondaires et d'observation des autres exigences minimales requises.</p>

## Règlement 4.1 Demande d'admission

Règlement actuel	Règlement proposé
<p><b>4.1 Demande d'admission</b></p> <p>Pour être admis à un programme de cours de l'Université, il faut remplir le formulaire d'admission que l'on obtient en s'adressant au Service de l'admission de l'un des trois campus.</p>	<p><b>4.1 Demande d'admission</b></p> <p><del>Pour être admis à un programme de cours de l'Université, il faut remplir le formulaire d'admission que l'on obtient</del> Les personnes <del>présentant une demande à partir du Canada</del> doivent le faire en remplissant le formulaire électronique accessible sur le site Web de l'Université. <del>Les personnes soumettant une demande de l'extérieur du Canada peuvent obtenir,</del> Il est possible, au besoin, d'obtenir une copie imprimée du formulaire en s'adressant au Service de l'admission à l'un des trois campus.</p>

## Élimination de la confirmation de l'admission et de la réadmission annuelle

## Règlement universitaire de premier cycle

Règlement actuel	Règlement proposé
Aucun	<p><b>4.8 Durée de l'admission à un programme non contingenté</b></p> <p>L'étudiante ou l'étudiant admis à un programme non contingenté le demeure jusqu'à l'obtention du diplôme sauf :</p> <p>a) si l'admission est interrompue par l'étudiante ou l'étudiant qui abandonne son programme ou par l'Université en conséquence de ses règlements et de ses exigences académiques;</p> <p>b) si elle ou il a été exclu de son programme par l'Université en conséquence de ses règlements et de ses exigences académiques.</p>
<b>4.8 Confirmation de l'admission</b>	<b>4.9 Confirmation de l'admission et de la réadmission à un programme contingenté</b>
<p><b>4.8.1</b></p> <p>L'Université ne garantit pas à la personne qui n'accepte pas son offre d'admission dans les délais prévus sa place dans le programme choisi.</p>	<p><b>4.9.1 Modalités de l'admission à un programme contingenté</b></p> <p>L'Université ne garantit pas une place dans un programme contingenté à la personne qui n'accepte pas son offre d'admission dans les délais prévus sa place dans le programme choisi à ce programme avant le 1<sup>er</sup> août pour la session d'automne ou avant le 1<sup>er</sup> décembre pour la session d'hiver.</p>
4.8.1 Ne peut s'inscrire la personne qui n'a pas confirmé à l'avance son admission.	4.9.2 Ne peut s'inscrire à des cours d'un programme contingenté la personne qui n'a pas confirmé à l'avance son admission en faisant parvenir sa réponse dans les délais prévu au règlement 4.9.1.
<b>4.9 Modalités de réadmission</b>	<b>4.9.3 Modalités de réadmission à un programme contingenté</b>
L'étudiante ou l'étudiant à temps complet doit renouveler chaque année son admission à l'Université en faisant parvenir avant le 1 <sup>er</sup> juin sa demande de réadmission accompagnée d'un versement initial (voir Conditions financières). Cette somme non remboursable est déduite des droits de scolarité.	L'étudiante ou l'étudiant admis à temps complet à un programme contingenté doit renouveler chaque année son admission à l'Université en faisant parvenir sa réponse avant le 1 <sup>er</sup> juin sa demande de réadmission accompagnée d'un versement initial (voir Conditions financières). Cette somme non remboursable est déduite des droits de scolarité.
4.9.1 L'Université ne garantit pas sa place dans le programme choisi à la personne qui ne confirme pas sa réadmission dans les délais prévus.	4.9.4 L'Université ne garantit pas sa une place dans le un programme choisi contingenté à la personne qui ne confirme pas sa réadmission à ce programme dans les délais prévus au règlement 4.9.3.

4.9.2 Ne peut s'inscrire la personne qui n'a pas confirmé à l'avance sa réadmission.	4.9.5 Ne peut s'inscrire à des cours d'un programme contingenté la personne qui n'a pas confirmé à l'avance sa réadmission.
<p><b>1.16 Réadmission</b></p> <p>Processus autorisant une personne à poursuivre son programme de cours. La demande de réadmission de l'étudiante ou de l'étudiant à temps complet est faite à la fin de chaque année universitaire.</p>	<p><b>1.16 Réadmission</b></p> <p><del>a)</del> Processus autorisant une personne à poursuivre réintégrer son programme de cours en vertu du règlement 10.7. La demande de réadmission de l'étudiante ou de l'étudiant à temps complet est faite à la fin de chaque année universitaire.</p> <p><del>b)</del> Processus par lequel l'étudiante ou l'étudiant renouvelle son admission à un programme contingenté et est autorisé à s'inscrire à des cours d'un programme contingenté en vertu du règlement 4.8.</p>
<p><b>1.1.1 Durée</b></p> <p>L'admission n'est valide que pour une année universitaire et doit être suivie d'une inscription à une session à laquelle l'admission a été autorisée.</p>	Abrogé
Aucun	<p><b>1.15.1 Programme contingenté</b></p> <p>Programme auquel le nombre d'étudiantes ou d'étudiants qui peuvent y être admis est défini par les conditions d'admission particulières de la faculté ou du programme.</p>
Aucun	<p><b>1.15.2 Programme non contingenté</b></p> <p>Programme auquel le nombre d'étudiantes ou d'étudiants qui peuvent y être admis n'est pas défini.</p>

12. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES 26.17 ET 26.18 (DOC. 3/11-12)

R : 07-CPR-111121

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements 26.17 et 26.18 portant sur le programme avec thèse ou mémoire et le programme sans thèse respectivement. »

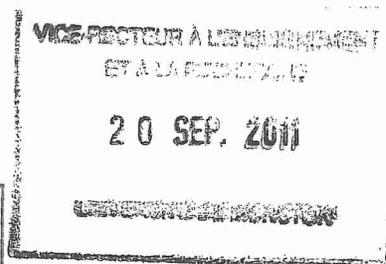
Vote : unanime.

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements 26.17 et 26.18 portant sur le programme avec thèse ou mémoire et le programme sans thèse respectivement. »

Vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 19 septembre 2011



Monsieur Neil Boucher  
Président  
Comité des programmes  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton

Objet : Modification aux règlements 26.17, 26.18 et 31.7.3

Monsieur le Président,

Lors de sa réunion du 6 juin dernier, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) a approuvé les modifications que lui a présentées le Comité de révision de la FESR relativement aux règlements nommés ci-dessus. Vous trouverez en annexe le libellé des règlements en question et celui des règlements proposés.

En ce qui a trait aux règlements 26.17 et 26.18, il a été constaté, après vérification par le Comité, que la dernière phrase du règlement, laquelle fait référence aux étudiantes et étudiants inscrits à leur programme avant le 1<sup>er</sup> mai 2000, n'a plus sa raison d'être. La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

**Étudiantes et étudiants inscrits avant 2000 – programme avec thèse ou mémoire**

Il est proposé que la dernière phrase du règlement 26.17 soit supprimée à la lumière du fait qu'elle n'a plus sa raison d'être.

**Étudiantes et étudiants inscrits avant 2000 – programme sans thèse**

Il est proposé que la dernière phrase du règlement 26.18 soit supprimée à la lumière du fait qu'elle n'a plus sa raison d'être.

**R-10-CFESR-110606** : Il est proposé par Lise Dubois et appuyé par Denise Merkle d'adopter les deux recommandations ci-dessus.

Monsieur Neil Boucher  
Le 19 septembre 2011  
Page 2

En ce qui concerne le règlement 31.7.3, il a été résolu que tout programme comportant une thèse doit veiller à tenir une soutenance. Je cite ici la justification qui a sous-tendu la recommandation du Comité de révision :

« Le Comité souligne que la soutenance d'une thèse est un événement qui marque bien la fin d'un cheminement aux cycles supérieurs. L'absence de conclusion officielle de ce cheminement n'est pas souhaitable. De plus, la soutenance constitue souvent la seule occasion où les membres d'un public plus large et de la société en général, sans mentionner la famille et les amis, peuvent prendre connaissance des travaux universitaires. À la limite, une soutenance de thèse peut servir d'occasion de transparence et de reddition de compte auprès des contribuables, donc raison supplémentaire de la rendre publique. »

À la lumière de cette argumentation, le Conseil de la FESR a approuvé à l'unanimité la modification du règlement 31.7.3.

**R-11-CFESR-110606** : Il est proposé par Lise Dubois et appuyé par Marc-André Villard que le mot « normalement » soit supprimé du règlement 31.7.3.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-rectrice adjointe à la recherche  
et doyenne,



Lise Dubois, Ph.D.

P.j.

**Proposition de modification des règlements universitaires 26.17 et 26.18**

<b>Règlement actuel</b>	<b>Règlement proposé</b>
<p><b>26.17 Programme avec thèse ou mémoire</b></p> <p>Pour poursuivre son programme, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au deuxième cycle avec thèse ou mémoire doit obtenir une moyenne pondérée minimale de 2,70, à moins d'une autorisation spéciale écrite accordée par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, sur recommandation du Comité des études supérieures du programme concerné. L'ancien règlement exigeant 2,50 de moyenne demeure en vigueur pour les étudiantes et étudiants qui ont commencé leur programme avant le 1<sup>er</sup> mai 2000.</p>	<p><b>26.17 Programme avec thèse ou mémoire</b></p> <p>Pour poursuivre son programme, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au deuxième cycle avec thèse ou mémoire doit obtenir une moyenne pondérée minimale de 2,70, à moins d'une autorisation spéciale écrite accordée par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, sur recommandation du Comité des études supérieures du programme concerné. <del>L'ancien règlement exigeant 2,50 de moyenne demeure en vigueur pour les étudiantes et étudiants qui ont commencé leur programme avant le 1<sup>er</sup> mai 2000.</del></p>
<p><b>26.18 Programme sans thèse</b></p> <p>Pour poursuivre son programme, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au deuxième cycle sans thèse doit obtenir une moyenne pondérée minimale de 2,70, à moins d'une autorisation spéciale écrite accordée par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, sur recommandation du Comité des études supérieures du programme concerné. L'ancien règlement exigeant 2,50 de moyenne demeure en vigueur pour les étudiantes et étudiants qui ont commencé leur programme avant le 1<sup>er</sup> mai 2000.</p>	<p><b>26.18 Programme sans thèse</b></p> <p>Pour poursuivre son programme, l'étudiante ou l'étudiant inscrit au deuxième cycle sans thèse doit obtenir une moyenne pondérée minimale de 2,70, à moins d'une autorisation spéciale écrite accordée par la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, sur recommandation du Comité des études supérieures du programme concerné. <del>L'ancien règlement exigeant 2,50 de moyenne demeure en vigueur pour les étudiantes et étudiants qui ont commencé leur programme avant le 1<sup>er</sup> mai 2000.</del></p>
<p><b>31.7.3</b> Normalement, toute thèse comporte une soutenance publique évaluée par au moins deux membres du jury de thèse et elle contribue à la note finale accordée, selon les modalités établies par chaque Comité des études supérieures.</p>	<p><b>31.7.3</b> Normalement, toute thèse comporte une soutenance publique évaluée par au moins deux membres du jury de thèse et elle contribue à la note finale accordée, selon les modalités établies par chaque Comité des études supérieures.</p>

### 13. RÉSOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

#### 13.1 Création de cours

##### **R : 12-CPR-111121**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux divers programmes de M.B.A., le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADCO6000 Comptabilité, ADCO6010 Cas d'actualité - comptabilité, ADFI6400 Gestion financière, ADFI6500 Marchés financiers et invest., ADMI6101 Thèmes en gestion (cours à contenu variable), ADMI6116 Design org. & e-affaires, ADMI6680 Démarche méthodologique, ADMI6681 Projet de fin d'études, ADMK6314 Gestion de la relation client, ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADSI6603 Intelligence d'affaires en SIO. »

##### **R : 19-CPR-111121**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme de Maîtrise en administration des affaires - régime coopératif, le Comité des programmes accepte la création du cours ADMI6999 Projet d'intégration. »

##### **R : 21-CPR-111121**

« Le Comité des programmes accepte la création des cours PHIL2241 Introduction à l'esthétique et PHIL3441 Philosophie et cinéma. »

##### **R : 06-CPR-120220**

« Sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GLST1000 Étude loisir sport tourisme, GLST/MEPS1703 Natation I, GLST2000 Éducation au loisir, GLST2002 Dynamique communautaire, GLST2010 La gestion du bénévolat, GLST2105 Concepts et théories du loisir, GLST2300 Loisir inclusif, GLST2301 Loisir thérapeutique, GLST/KNEP2323 Recherche en kiné. et loisir, GLST2401 Dév. de programmes récréatifs, GLST2411 Loisir et culture, GLST2999 Formation touristique CETA, GLST3001 Aménagement espaces récréatifs, GLST3002 Design en récréo-tourisme, GLST3011 Financement loisir touristique, GLST3100 Cadre juridique en loisir, GLST3101 Loisir et secteur public, GLST3180 Économie loisir sport tourisme, GLST3201 Loisir et secteur privé, GLST3312 Loisir et personnes âgées, GLST3400 Marketing loisir et tourisme, GLST3430 La demande touristique, GLST/KNEP3463 Gestion sportive et récréative, GLST3473 Ressources humaines en loisir, GLST4000 Internat professionnel, GLST4002 Tendances en loisir, GLST4105 Séminaire d'analyse et GLST4432 Le développement touristique. »

##### **R : 15-CPR-120220**

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes accepte la création du cours ESPA4780 Travail dirigé. »

#### 13.2 Abolition de cours

##### **R : 09-CPR-111121**

« Sous réserve de l'abolition du programme de Certificat de premier cycle en développement de carrière, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ORDC3043 Counseling de carrière, ORDC3053 Développement de carrière, ORDC4303 Attitudes facilitantes, ORDC4313 Ressources en développement de carrière, ORDC4363 Évaluation en développement de carrière, ORDC4373 Internat en développement de carrière et ORDC4383 Travail et carrière. »

##### **R : 10-CPR-111121**

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du sigle ORDC. »

**R : 14-CPR-111121**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux divers programmes de M.B.A., le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ADCO6001 Comptabilité financière, ADCO6002 Comptabilité de gestion, ADCO6401 Séminaire en comptabilité, ADFI6501 Analyse des valeurs mobilières, ADFI6701 Administration financière, ADFI6702 Finances publiques, ADFI6703 Analyse financière, ADFS6901 Principes de fiscalité, ADGO6443 Séminaire en gest. des opérations, ADMI6111 Méthodes de recherche, ADMI6800 Mémoire, ADMK6312 Séminaire en marketing, ADMK6313 Projet marketing international, ADMN6216 Design des organisations, ADMN6218 Séminaire en management, ADRH6221 Comportement organisationnel, ADRH6223 Relations industrielles, et ADSI6602 Séminaire en informatique. »

**R : 17-CPR-111121**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme de Maîtrise en administration des affaires à temps partiel, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours ADMI6113 Projet de recherche I et ADMI6114 Projet de recherche II. »

**R : 22-CPR-111121**

« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours PHIL2240 Esthétique I. »

**R : 24-CPR-111121**

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes de philosophie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : PHIL3502 Exercices d'hist. de la philo, PHIL4691 Essai philosophique I et PHIL4692 Essai philosophique II. »

**R : 28-CPR-111121**

« Sous réserve de l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en économie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ECON6010 Thèmes de recherche, ECON6020 Mémoire, ECON6030 Thèse, ECON6050 Analyse des projets, ECON6110 Pensée écon. contemporaine, ECON6150 Economie du développement, ECON6160 Séminaire : Développement économique, ECON6300 Théorie microéconomique, ECON6400 Théorie macroéconomique, ECON6500 Finances publiques avancées, ECON6510 Séminaire : Finances publiques, ECON6800 Développement régional, ECON6810 Séminaire d'écon. régionale, ECON6900 Politique économique, ECON6910 Séminaire : Économie politique. »

**R : 07-CPR-120220**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : RETO1000 Étude en récréologie, RETO1703 Natation I, RETO2000 Éducation au loisir, RETO2002 Dynamique communautaire, RETO2010 La gestion du bénévolat, RETO2022 Loisir et vie personnelle, RETO2105 Concepts et théories du loisir, RETO2300 Loisir et groupes spéciaux, RETO2301 Loisir thérapeutique, RETO2323 Recherche en kiné. et récréo., RETO2401 Développement de programmes, RETO2411 Récréologie et culture, RETO2703 Natation II, RETO2999 Formation touristique CETA, RETO3001 Aménagement espaces récréatifs, RETO3002 Design en récréo-tourisme, RETO3011 Financement récréo-touristique, RETO3100 Cadre juridique en récréologie, RETO3101 Récréologie et secteur public, RETO3105 Loisir et spiritualité, RETO3180 Économie récréo-touristique, RETO3201 Récréologie et secteur privé, RETO3301 Programmation thérapeutique, RETO3312 Loisir et personnes âgées, RETO3313 Aîné(e)s en institution, RETO3400 Marketing et récréologie, RETO3430 La demande touristique, RETO3461 Plein air et éco-tourisme, RETO3463 Gestion sportive et récréative, RETO3470 Philosophie du loisir, RETO3473 Ressources humaines en récréo., RETO3713 Sécurité aquatique, RETO4000 Internat professionnel, RETO4002

*Tendance en récréologie, RETO4100 Séminaire de synthèse, RETO4105 Séminaire d'analyse, RETO4205 Projet d'étude thématique et RETO4432 Le développement touristique. »*

**R : 19-CPR-120220**

*« Que la date d'abolition du cours PSYC6860 prévue à l'automne 2011 soit différée au 1<sup>er</sup> juillet 2012. »*

### 13.3 **Reconfiguration des programmes**

**R : 02-CPR-111121**

*« Que les cours SCRE1110 Les grandes religions et ARDR1710 Introduction au théâtre soient reconnus dans la banque de cours de formation générale comme satisfaisant à l'OFG 2 et à l'OFG 6 respectivement. »*

**R : 15-CPR-111121**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline d'administration. »*

**R : 25-CPR-111121**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle PHIL. »*

**R : 26-CPR-111121**

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale ayant le sigle PHIL. »*

**R : 05-CPR-120220**

*« Que le Comité des programmes crée le sigle GLST et la banque de cours de la discipline ayant le sigle GLST. »*